

Dédicace

Je dédie ce mémoire (à) :

- mon père Balla Djiré,
- mes mamans Kaïmouna Panogo et Kadiata Loulibaly,
- Bréhima Bagayoko Technicien Supérieur Genie Rural IPR | ITRA Katibougou,
- Bélé Loulibaly Technicien Supérieur Genie Rural IPR | ITRA Katibougou
- mes frères Koussa Loulibaly et Loumana Loulibaly Nièna,
- mon frère Boubacar Allaye Diallo dit Bad , Ingénieur Agronome IPR | ITRA Katibougou,
- Bréhima Kone, Enseignant Nankorela (M. Pasoba),
- l'ensemble des Frères et Sœurs de la L'EEMA,
- Docteur Thierno Bagayoko, Centre de Santé Niono,
- Sergent Kamadou Dembelé, 2^{ème} Bureau EMAI Bamako,
- mon voisin du « cycle », Pamba Diakite Ingénieur Agronome IPR | ITRA.
- la famille feu Goussou Kone, Tomikorobougou. Bamako
- mon ami Pagaba Samake, Ingénieur Forestier IPR | ITRA.
- Souleymane Dambe , Ingénieur Agronome IPR | ITRA.
- Amadou Loulibaly professeur d'entomologie IPR | ITRA.

URDCC	
BIBLIOTHEQUE	
N ^o	_____
Date:	/ /

REMERCIEMENTS

« Al-Hamdolillah, Al-Hamdolillah » (Je loue Allah), Qui dit dans Son Saint Coran Sourate 94 -versé 5 : « *A côté d'une difficulté est, certes, une facilité* ».

Je prie sur le prophète Mohammed que la paix et la bénédiction d'Allah soit sur lui, qui dit : « *La meilleure des sciences est la profitable* ».et « *Celui qui n'est pas reconnaissant envers les hommes ne le saurait être envers Allah* ».

Ma profonde reconnaissance envers mon père Balla DJIRE et ma mère Maïmouna SANOGO pour leur soutien inlassable à ma bonne éducation, qu'Allah leur fasse miséricorde comme ils l'ont sié à mon enfance.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin m'ont aidé dans l'élaboration de ce mémoire et particulièrement :

- Les Responsables des Groupements, Associations Villageoises et les chefs des villages de la zone Debougou qui m'ont collaboré dans ce travail et réservé de très bons conseils.
- Mr COULIBALY Yacouba Chef de Projet URDOC,
- Mr KLEENE Paul, Assistant Technique à l'URDOC,
- Mr DIARRA Mamadou Moustapha, Professeur à l'IPR / IFRA Katibougou,
- L'ensemble du corps professoral de L'IPR / IFRA Katibougou, qui n'a ménagé aucun effort pour la qualité de l'enseignement reçu.

J'exprime ma profonde gratitude au personnel de l'URDOC qui m'a facilité cette tâche.

Je remercie sincèrement mes collègues stagiaires :

Bakary Zoumana TRAORE, Césile MERIEAU, Fatoumata Diallo et Marie Hélène MEAUX, pour l'entente et la franche collaboration qui ont marqué notre séjour ensemble à la case des stagiaires de L'URDOC.

Je dois tout aux familles :

- DJIRE, Nièna et Karangasso ;
- Feu Bourama SANOGO, Nièna
- COULIBALY Issa Ancien Combattant, Nièna Babala ;
- DRAME, Kouliboro ba (Belle famille) ;
- KONE Bakary, Ancien Combattant (Infirmier d'Etat), Sikasso Hamdallaye ;
- KONE Nafaka, Ancien Combattant, Hamdallaye Sikasso ;
- Adjudant Chef Karamoko DIABATE, Tansmissionnaire, Etat Major Bamako ;
- Adjudant Chef Salim SIDIBE, Koulikoro ;
- Sergent Noumouké KONE, Koulikaro ba .

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRE SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

République du Mali
----- 0 -----
Un Peuple - Un But - Une
Foi

----- 0 -----
UNIVERSITE DU MALI
----- 0 -----

INSTITUT POLYTECHNIQUE
RURAL DE
FORMATION ET DE RECHERCHE
APPLIQUEE
IPR / IFRA

THEME

INVENTAIRE / DIAGNOSTIC DES ORGANISATIONS
PAYSANNES ET ETUDE DE LEUR FONCTIONNEMENT :
CAS DE LA ZONE OFFICE DU NIGER DE N'DEBOUGOU
(KALA INFERIEUR).

Par : Salif DJIRE

MEMOIRE DE FIN DE CYCLE

Présenté pour l'obtention du Diplôme d'Ingénieur de l'IPR / IFRA de
Katibougou

Spécialité : *AGRONOMIE*

Directeur de memoire :
M. DIARRA Mamadou Moustapha IPR / IFRA

Date de soutenance

Maître de Stage :
M. KLEENE Paul AT / URDOC

Décembre 2000

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	1
2	CHAPITRE I.....	2
3	CADRE DE L'ETUDE.....	2
	1. - PRESENTATION SOMMAIRE DE L'OFFICE DU NIGER.....	2
	1. 1 - Historique.....	2
	1. 2 - Milieu physique :.....	2
	1. 3 - Milieu humain :.....	5
	2. - BREVE PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE : LA ZONE O.N. DE N'DEBOUGOU.....	8
	3. - PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL : L'URDOC.....	9
4	CHAPITRE II.....	11
5	ETUDE COMPARATIVE DES ORGANISATIONS DU MONDE RURAL : RAPPEL HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DES OP.....	12
	1. - PERIODE COLONIALE.....	12
	1. 1 - Association Agricole Indigène (AAI) :.....	12
	1. 2 - De la loi cadre à l'indépendance (1956-1960) :.....	12
	1. 3 - Association Coopérative Agricole 1958 / 63 :.....	13
	2. - APRES L'INDEPENDANCE.....	13
	2. 1 - De l'indépendance à la fin de la première république (1960-68) :.....	13
	2. 2 - Les Unités Coopératives (UC) de 1963 à 1984 :.....	14
	2. 3 - De 1982 à 1991 ce fût la responsabilisation paysanne :.....	14
	3. - AVEC LES EVENEMENTS DE MARS 1991 :.....	16
6	CHAPITRE III.....	17
7	LES ORGANISATIONS PAYSANNES : LES GROUPEMENTS VILLAGEOIS.....	17
	1 - DEFINITIONS :.....	17
	2 - ORGANISATION DES AV.....	18
	2. 1 - Typologie des OP à l'Office du Niger, analyse des aspects juridiques et institutionnels :.....	18
	2. 2 - Administration et contrôle des AV :.....	21
	2. 3 - Aspects économiques et financiers des OP :.....	23
	3 - FONCTIONNEMENT DES AV ET GIE.....	24
	3. 1 - Crédit :.....	24
	3. 2 - Approvisionnement en intrants :.....	26
	3. 3 - Commercialisation :.....	26
	3. 4 - Battage :.....	26
	4 - LES ACTIVITES TRANSFEREES AUX AV.....	27
8	CHAPITRE IV PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE :.....	30
9	METHODOLOGIE.....	32
10	CHAPITRE V RESULTATS.....	35
	1 IDENTIFICATION DES OP.....	35
	2 CARACTERISATION DES OP.....	36
	2.1 L'âge des OP : la date de création.....	36
	2.2 La fonctionnalité.....	37
	2.3 Adhésion aux Centres de Prestations de Services.....	38
	2.4 Le niveau d'alphabétisation.....	39
	2.5 Les activités menées.....	40
	2.6 Efficacité des services rendus.....	41
	2.7 La situation financière.....	42
	3 REACTIONS PAR RAPPORT AU CONSEIL DE GESTION.....	43
	4 CLASSIFICATION DES OP.....	45
	4.1 La fonctionnalité.....	45
	4.2 La situation financière.....	45
	4.3 Le niveau d'alphabétisation des membres.....	45
	4.4 Les besoins en Conseil de Gestion aux EF.....	45
11	CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS.....	52
12	BIBLIOGRAPHIE :.....	53
13	ANNEXES.....	54

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	33
Tableau 2	36
Tableau 3	37
Tableau 4	37
Tableau 5	40
Tableau 6	41
Tableau 7	41
Tableau 8	42
Tableau 9	42
Tableau 10	43
Tableau 11	43
Tableau 12	44
Tableau 13	44
Tableau 14	46
Tableau 15	47
Tableau 16	48
Tableau 17	49
Tableau 18	50
Tableau 19	51

LISTE DES FIGURES

Figure 1-----6

Figure 2-----10

TABLE DES ANNEXES

Annexe A

vi

Annexe B

viii

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

ABH :	<i>Aliment Bétail HUICOMA</i>
ACA :	<i>Association Coopérative Agricole</i>
AFD :	<i>Agence Française de Développement</i>
AN-RM :	<i>Assemblée Nationale République du Mali</i>
APROFA :	<i>Agence pour la Promotion des Filières Agricoles</i>
ARPON :	<i>Amélioration de la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger</i>
AV :	<i>Association Villageoise</i>
BNDA :	<i>Banque Nationale de Développement Agricole</i>
CAC :	<i>Centre d'Action Coopérative</i>
CAFON :	<i>Coopérative Artisanale des Forgerons de l'Office du Niger</i>
CB / CTB :	<i>Commission (Technique) de Battage</i>
CEC :	<i>Caisses d'Epargne et de Crédit</i>
CICF :	<i>Centre International de Conférence et de Formation</i>
CIRAD :	<i>Centre de Coopération International de la Recherche pour le Développement Agronomique</i>
CNEARC :	<i>Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes</i>
CPS :	<i>Centres de Prestations de Services</i>
CVECA :	<i>Réseau des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées</i>
DADR :	<i>Direction de l'Aménagement et du Développement Rural</i>
DAF :	<i>Direction Administrative et Financière</i>
DNACOOP :	<i>Direction Nationale de la Coopérative</i>
FCRMD :	<i>Fédération des Caisses Rurales Mutualistes du Delta</i>
FDV :	<i>Fonds de Développement Villageois</i>
FIA :	<i>Fonds d'Intrants Agricoles</i>
GIE / GIEH :	<i>Groupement d'Intérêt Economique des Hommes</i>
GIEF :	<i>Groupement d'Intérêt Economique des Femmes</i>
GJV :	<i>Groupement de Jeunes du Village</i>
HUICOMA :	<i>Huilerie Cotonnière du Mali</i>
IER :	<i>Institut d'Economie Rurale</i>
INA / PG :	<i>Institut National d'Agronomie / Paris Grignon</i>
INERA :	<i>Institut National des Etudes et de la Recherche Agronomique</i>
IPR / IFRA :	<i>Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée</i>
IRAM :	<i>Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement</i>
MA / ON :	<i>Ministère de l'Agriculture / Office du Niger</i>
ON :	<i>Office du Niger</i>
OP :	<i>Organisations Paysannes</i>
OPAM :	<i>Office des Produits Agricoles du Mali</i>
PCPS :	<i>Projet de Centre de Prestations de Service</i>
S / E :	<i>Service d'Encadrement</i>
SEXAGON :	<i>Syndicat des Agriculteurs à l'Office du Niger</i>
SMDR :	<i>Sociétés Mutuelles de Développement Rural</i>
SMPR :	<i>Sociétés Mutuelles de Production Rurale</i>
SOMIEX :	<i>Société Malienne Import -Export</i>
STIN :	<i>Service Temporaire des Irrigations du Niger</i>
SUKALA :	<i>Sucrier du Kala Supérieur</i>
TV :	<i>Ton Villageois</i>
UDPM :	<i>Union Démocratique du Peuple Malien</i>
UNESCO :	<i>Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture</i>
URDOC :	<i>Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement</i>

Résumé

Dans sa nouvelle politique de désengagement, l'état a encouragé la création d'organisation paysannes auxquelles, il a transféré une grande partie des activités jadis menées par des structures étatiques telles que l'Office du Niger.

Gérées par le passé dans un contexte de parti unique, ces organisations ont connu de nouvelles évolutions avec l'avènement du nouvel ère démocratique et l'accentuation de leur dysfonctionnement interne.

Aujourd'hui, en zone Office du Niger, une multitude d'OP existe. Très variée dans leur structuration, elles sont dans la majorité des cas dans une situation de dysfonctionnement très poussée, les rendant inefficaces dans la fourniture des services essentiels à leurs membres.

Cependant la rédynamisation de ces OP paraît impérieuse dans le nouveau contexte de réorientation de l'appui au monde rural qui fait d'eux des partenaires incontournables.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire un état des lieux.

Notre travail, conduit dans cette optique, a permis de faire un inventaire des OP de la zone de N'Débougou, de les caractériser puis tenter de les regrouper en différents types et mieux cerner les axes d'appui possibles.

De ce travail, il ressort, une demande d'appui conseil en matière de gestion dont le préalable est un renforcement des capacités de structuration à travers des formations en alphabétisation fonctionnelle, en gestion technique et comptable.

INTRODUCTION

L'Office du Niger, institution créée par la France en 1932, à une époque où le Mali était encore une colonie française, gère les terres irriguées du nord du delta central du Niger. La zone de N'Débougou en fait partie. Ici, la riziculture est l'activité dominante chez les agriculteurs et le maraîchage permet un complément de revenus. Depuis de nombreuses années, l'élevage (bovin) prend lui aussi une place considérable car il est intimement lié à l'agriculture. Dans la poursuite de ces différentes activités de développement rural, les Paysans se réunissent autour de centres d'intérêts pour former des Organisations Paysannes (OP).

L'URDOC est un projet de développement local dont la mission consiste à mener des actions auprès de ces différentes organisations. Des travaux ont déjà été effectués, mais la connaissance globale des OP est encore **succincte**. L'histoire de l'ON a toujours été marquée par de multiples initiatives en matière d'organisation des paysans. Ainsi, depuis les Associations Agricoles Indigènes (AAI) en passant par les Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR) jusqu'aux Unités Coopératives (UC), les formules proposées aux « colons » ont été nombreuses mais leur rôle dans l'évolution de l'ON n'a pas été déterminant. Depuis quelques années, force est de constater l'augmentation des rendements, mais on assiste à un blocage dans le fonctionnement des OP. Les faits majeurs constatés à la base de ce dysfonctionnement, ont été la mauvaise organisation, la mauvaise gestion des revenus des exploitations familiales membres des OP. Pour ce faire, *le Conseil de Gestion aux Exploitations Familiales* est aujourd'hui un besoin en zone Office du Niger.

Ce conseil se définit selon Paul KLEENE (1996), comme "une nouvelle méthode qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années.

Les Exploitations Familiales doivent recevoir le conseil de gestion à travers les OP. A cet effet, l'étude de leur fonctionnement est indispensable et la classification de ces OP en types pouvant recevoir cet appui conseil devient **une nécessité**.

CHAPITRE I

CADRE DE L'ETUDE

1. - PRESENTATION SOMMAIRE DE L'OFFICE DU NIGER

1.1 - Historique

Situé au cœur du Mali, le long de la rive gauche du fleuve Niger, l'Office du Niger est l'un des plus anciens et des plus importants projets d'aménagements agricoles d'Afrique Sub-saharienne et l'une des premières entreprises agricoles publiques de la sous région.

En effet le colonisateur dont le souci majeur était de tirer le maximum de profit de ses colonies eût l'idée d'étudier les possibilités de faire de la culture irriguée du coton dans les vallées du Sénégal et du Niger.

Ainsi la France entama des études agronomiques et autres dans la vallée du Niger. Parmi elles, figurait la mission de l'Ingénieur Emile BELIME 1919 / 1920 (TOURE et al. , 1997).

Après des études menées par BELIME, de 1919 à 1925, il fût décidé de mettre en eau les "Fala" de Boky-Wéré et de Molodo. Avant l'allocation de fonds, BELIME fondait le Service du Niger (1930) avec la collaboration du gouvernement soudanais. Il commença à préparer la construction du barrage de Sansanding (Markala) avec la compagnie STIN (qui travaillait avec des soldats du 2^{ème} contingent et en fait des recrues pour les travaux forcés). Le Gouvernement Français était placé devant un fait accompli. L'ON fut créé le 5 janvier 1932 comme établissement public chargé de l'administration des terres irriguées avec BELIME comme directeur général (TOURE et al. , 1997). Son objectif était d'irriguer 960.000 ha dans le delta central nigérien (KLEENE et al. , 1992).

Cette superficie devrait servir à produire du coton sur 500.000.ha pour alimenter l'industrie textile française et du riz sur 450.000.ha pour des besoins des territoires français d'Afrique de l'Ouest et du Sud du Sahara (MA / ON 1991) . Le problème du manque de main d'œuvre dans la région cotonnière des vallées du Niger devrait être résolu par le recrutement des paysans dans des régions voisines surpeuplées.

Les périmètres de l'ON sont implantés dans le delta mort du Niger sur la bordure occidentale du delta vif entre Markala au Sud et Farabougou au Nord. Ils sont irrigués par gravités avec les eaux dérivées en rive gauche du Niger, à partir du Barrage de Markala construit en 1947 (KLEENE et al. , 1992).

Ces canaux sont conduites par un canal adducteur jusqu'aux ouvrages du Point A qui commandent l'alimentation de trois canaux : le Sahel, le Macina et le Costes - Ongoïba. Le canal du Sahel alimente le Fala de Molodo, et celui du Macina le Fala de Boky-Wéré. Quant au canal Costes - Ongoïba, achevé en 1984, il alimente les périmètres sucriers de Dougabougou et Siribala (KLEENE et al. , 1992). Deux biefs provenant du Fala de Molodo alimentent cinq principaux canaux Grüber sud, Grüber Nord, Molodo, Sokolo et Kogoni.

Actuellement, 60.000 ha exploités pour la riziculture (BORDERON, 1999) et l'Office contribue à près de 60 % de la production nationale du riz au Mali (KLEENE et al. ; 1992).

1.1 1 - Quelques grandes dates de l'Office du Niger :

1919 : *lancement des études topographiques et agronomiques dans la vallée du Niger.*
1932 : *création de l'Office du Niger, lancement des grands travaux (réquisition des indigènes).*
1947 : *construction du barrage de Markala.*
1960/1962 : *indépendance du Mali, puis transfert de l'Office du Niger à l'Etat malien.*
1962/1968 : *Expérience Socialiste : champs collectifs instauration de la police économique et lancement de la canne à sucre.*
1970 : *abandon de la culture du coton, introduction de la monoculture du riz.*
1982 : *début des réaménagement du projet ARPON (secteur de Niono).*
1984 : *suppression de la police économique. Création des premières associations villageoises.*
1985/1986 : *début de réaménagement dans le secteur Sahel (Projet Retail). Libéralisation de la commercialisation du riz. Epidémies entraînant la mort de nombreux bœufs.*
1991/1992 : *Permis d'Exploitation Agricole délivrés à 38 colons. Apparition des premiers GIE*
1994 : *Restructuration de l'ON.*
1995 : *Développement de systèmes financiers décentralisés à travers des Caisses Villageois d'Epargne et de Crédit.*
1999 : *Installation de communes rurales en zone ON.*

1.1 2 - La restructuration de l'Office du Niger

La restructuration de 1994, la dernière en date de l'ON, achevée en principe par l'adoption de la Loi n°94.004 du 09 Mars 1994 portant création de l'ON est l'aboutissement d'un processus relativement long.

C'est à la fin des années 1970, suite à la situation critique de l'ON, conséquence de graves problèmes financiers et de la dégradation des aménagements, a alerté le Gouvernement du Mali qui, avec l'appui de partenaires au développement, que l'ON a décidé d'y apporter des solutions appropriées à travers des réformes profondes.

La situation dramatique qui prévalait à l'Office était caractérisée par une dégradation de l'outil de base de la production (ouvrages, réseau hydraulique, superficies aménagées) entraînant l'abandon de près de 30 % des superficies mises en valeur ; une baisse importante de la production et de la productivité (rendement variant de moins d'1 t à 2 t / ha dans la majorité des cas); une situation conflictuelle aggravée entre les exploitants agricoles et l'administration de l'ON ; de graves problèmes financiers se traduisant par un déficit d'exploitation, évalué en 1991 à 2 milliards de francs CFA et une pléthore de personnel (TOURE et al. , 1997).

La restructuration a porté sur trois éléments essentiels :

- Les mesures institutionnelles,
- Les réhabilitations des infrastructures,
- La privatisation.

La restructuration visait à créer les conditions optimales pour que la zone de l'ON devienne un pôle de développement basé sur la riziculture irriguée. Pour ce faire, il fallait recentrer les missions de l'entreprise en la désengageant de toutes les activités à caractère directement industriel et commercial que le secteur privé avait des capacités de mieux maîtriser.

1.1 3 - Organisation actuelle de l'ON :

L'ON présente l'organigramme suivant :

- une Direction Générale,
- cinq Directions de zone : Macina, Niono, Molodo, N'Débougou et Kouroumari.

La Direction Générale est composée de deux Directions Centrales :

- la Direction de l'Aménagement et du Développement Rural (DADR) comprenant un service Conseil Rural, un service d'Aménagements Hydrauliques et un service d'Entretien du Réseau Primaire,
- la Direction Administrative et Financière (DAF), composée d'un service Administratif et d'un service Compte. Chaque Direction de zone comprend un service Administratif et Financier, un Conseil Rural, et un service Gestion de l'Eau.

1.1 4 - Evolution récente et situation de la mise en valeur des périmètres irrigués de l'ON :

Actuellement la production annuelle se situe autour de 250000 t de paddy auxquelles s'ajoutent des tonnages importants de production maraîchère (87 690 t en 2000) (DADR, 2000). Les facteurs suivants sont à la base de ce changement :

- la remise en état de plus de 28000 ha ,
- la généralisation des techniques d'intensification rizicole,
- la libéralisation de l'économie de marché en particulier depuis plus de 12 ans,
- la dévaluation du FCFA de moitié en début 1994.

Les aménagements rizicoles de l'ON forment actuellement six sous - ensembles ; il s'agit des périmètres de Bewani, (récemment implantés en amont de Niono) et des cinq anciens périmètres de Kouroumari, Molodo, Niono et N'Débougou, au nord, et du Macina à l'est.

Ces périmètres sont tous situés en amont du delta intérieur du Niger. Le système d'irrigation de l'ensemble des aménagements est entièrement gravitaire et l'alimentation en eau se fait à partir du barrage de Markala par trois grands canaux d'adduction :

- ⇒ Vers le nord le canal du Sahel, relayé par un ancien lit du fleuve le Fala de Molodo qui alimente 39600 ha des zones de Kouroumari, Molodo, Niono et N'Débougou (encore appelées Kala inférieur).
- ⇒ Vers l'est le canal du Macina relayé par un autre défluent, la Fala de Boky-Wéré, qui alimente 14000 ha du périmètre du Macina.
- ⇒ Entre ces deux grands adducteurs, un troisième, le canal Costes- Ongoïba, qui alimente les périmètres sucriers agro- industriels de Dougabougou et Siribala et le périmètre rizicole privé de Bewani (prévision théorique d'environ 9000 ha).

La figure N°1 fait la présentation du plan général de l'Office du Niger.

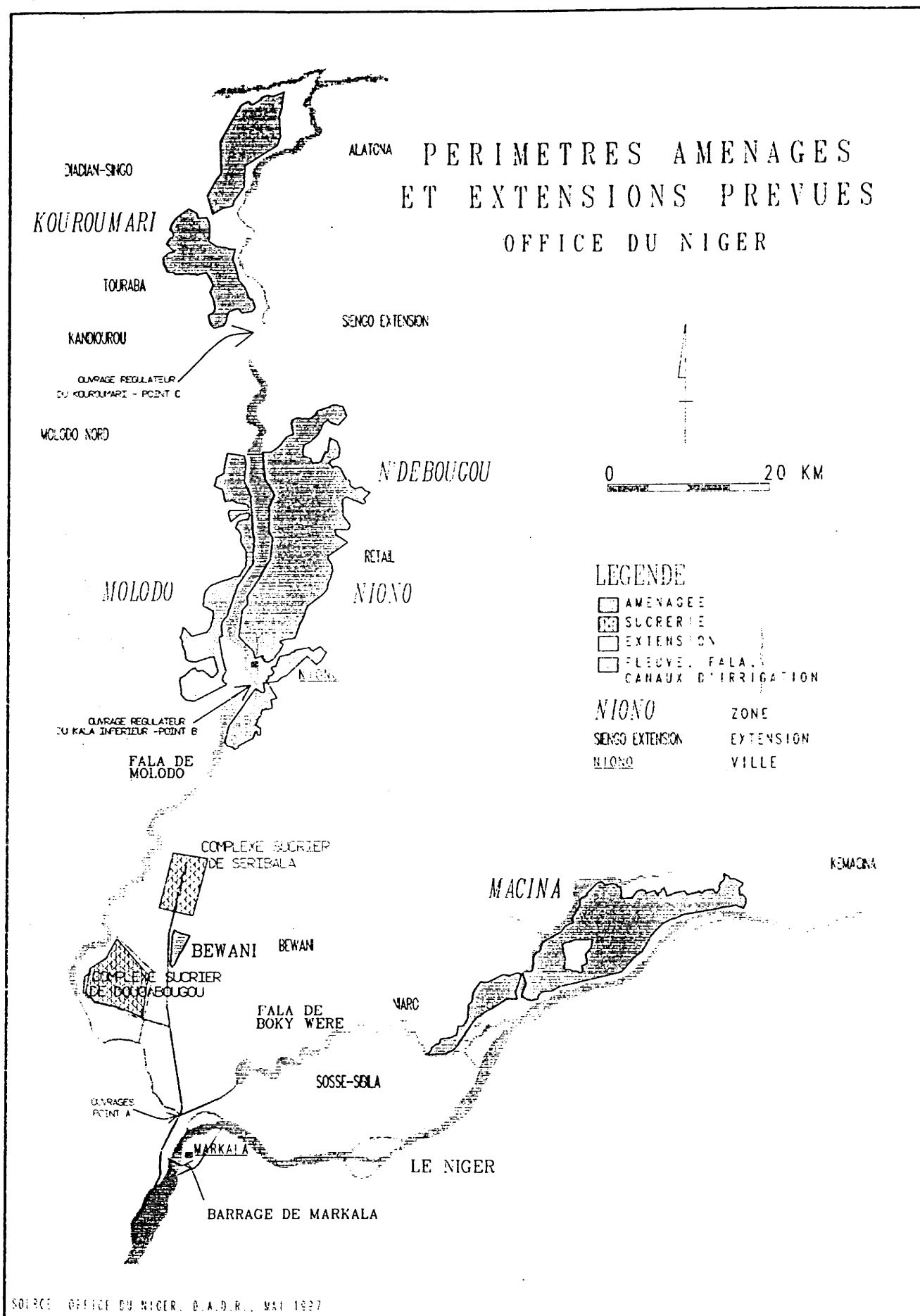
Par ailleurs le programme d'aménagement de périmètres " hors casiers " (qui sont généralement des zones où les paysans cultivent du riz avec une irrigation d'appoint à partir du système de drainage des casiers aménagés, ce qui, au demeurant, perturbe considérablement le fonctionnement des drains rendu déjà difficile par la faiblesse de la pente naturelle du terrain.) est en cours de réalisation ou à l'étude.

Pour ce qui est l'entretien des périmètres, l'ON a la charge de l'entretien de tout le réseau d'irrigation et de drainage en amont des arroseurs. Il perçoit pour cela une redevance fixée annuellement. Cette redevance permet aussi à l'Office de financer son fonctionnement, et son montant est proportionnel à la superficie cultivée mais il diffère selon l'état des aménagements (BORDERON, 1999).

1. 2 - Milieu physique :

L'ON, créée en 1932, est située dans la partie occidentale du delta central du fleuve Niger appelé delta mort. *L'intérêt du delta mort pour l'irrigation a été mis en évidence en 1925 par l'ingénieur français Emile BELIME. Le qualificatif de delta "mort" vient reposer sur le fait qu'il est situé en dehors des limites des inondations naturelles actuelles du fleuve, alors qu'autre fois, elle constituait une région lacustre : c'est donc un delta fossile.* Des particularités topographiques, climatiques, hydrographiques et pédologiques essentielles sont caractérisées par l'existence de défluent fossiles, anciens bras du fleuve asséchés dominant les terres comme dans tout le delta intérieur, et la formation au cours des millénaires d'une des plus grandes réserves de terres alluvionnaires.

Figure N°1 : Présentation du plan d'ensemble de l'Office du Niger. (Source : ON)



1.2.1 Climat :

Situé dans la zone soudano- sahélienne entre les 13°50' et 14°55' de latitude nord et de part et d'autre du méridien 6° ouest, l'ON, présente un climat caractérisé par une longue saison sèche (8-9 mois) et une courte saison des pluies (3-4 mois) (KLEENE et al. , 1992).

Les températures annuelles moyennes oscillent entre 22°C en décembre - janvier et 32°C en mai avec des maxima dépassant 40°C (KLEENE et al. , 1992).

Les vents dominants sont : la mousson, vent chaud et humide de direction ouest- sud et qui souffle de mai à septembre en apportant de la pluie (hivernage) et l'harmattan, vent chaud et sec de direction nord-est et qui souffle pendant la saison sèche de décembre à avril. La saison sèche comprend une période de fraîcheur avec une végétation relativement abondante entre novembre et février.

1.2.2 La végétation :

La végétation se caractérise par une couverture végétale déterminée par l'abondance des précipitations. Dans la zone du Sahel, les steppes dominent avec une végétation d'herbes et de buissons épineux et quelques arbres isolés ou en groupes.

1.2.3 Les sols :

Les sols du delta sont des alluvions provenant de la dégradation des roches cristallines du bassin supérieur et des roches gréseuses du bassin moyen du Niger. Le plus souvent les sols sont mal protégés par la couche de végétation et sont ainsi exposés à l'érosion physique. Le sol meuble est en particulier rapidement enlevé là où l'homme détruit la maigre végétation par le déboisement et le débroussaillage incontrôlés, ce qui entraîne la mise à nu de la couche dure et non fertile située en dessous. L'analyse texturale montre une grande diversité de composition granulométrique de ces sols alluviaux. On rencontre une classification, faite en bambara, de ces sols par les paysans. Exemples :

- *Seno* : formation dunaire très sablonneuse
- *Danga* : sol beige sablo-limoneux, battant en saison des pluies, très dur en saison sèche...
- *Murusi* : sol argileux, présentant des nodules calcaires (MAGASA, 1999).

1.2.4 Hydrologie :

Les études techniques ont mis en évidence huit systèmes hydrauliques dans le delta central nigérien couvrant 1 470 000 ha.

- ☛ Le système du Kala Supérieur couvrant une superficie de 64 000 ha
- ☛ Le système du Kala Inférieur couvrant une superficie de 67 000 ha
- ☛ Le système du Kouroumari couvrant une superficie de 83 000 ha
- ☛ Le système du Kokéri couvrant une superficie de 111 000 ha
- ☛ Le système du Méma couvrant une superficie de 95 000 ha
- ☛ Le système du Farimaké couvrant une superficie de 94 000 ha

- ◀ Le système du Kareri couvrant une superficie de 372 000 ha
- ◀ Le système du Macina couvrant une superficie de 583 000 ha (TOURE et al., 1997).

Les infrastructures de l'ON comprennent le barrage de Markala, le canal ou réseau adducteur, le Point A et les ouvrages annexes. Le réseau se prolonge par un jeu de canaux qui amènent les eaux d'irrigation sur les terres aménagées. Après irrigation, l'eau est évacuée vers des collecteurs par d'autres canaux dits drains.

1.3 - Milieu humain :

L'Office du Niger dans sa zone d'intervention recense au 30 juin 1998 : 194 villages, 16459 familles; et compte une population de 212113 habitants. (URDOC, 1998).

A certains égards, par rapport à d'autres zones rurales du Mali, la population de l'ON présente des caractéristiques particulières. Historiquement, il s'agit généralement d'allochtones, donc très hétérogènes de composition (population souvent déportée d'autres régions des pays voisins).

Cette population, majoritairement rurale, est inégalement répartie suivant les zones de production et est assez diversifiée en fonction de l'origine de leur zone de départ : groupes de "colons" venant du Cercle de Bandiagara, de Koutiala, et Ouahigouya du temps de l'administration coloniale. Sur le plan ethnique ces groupes sont composés de Dogons de Minianka de Bobo et de Mossis...

La région de l'ON correspond à un peuplement autochtone diversifié, mais peu dense, composé d'agriculteurs Bambaras et Sarakolés, d'éleveurs Peuls et Maures et de pêcheurs Bozos le long du fleuve. De nombreux réfugiés, chassés du Nord par la sécheresse des années 1983-1985, sont arrivés plus récemment : nomades Tamacheks, Bellahs, mais aussi Sonrhais Maures et Peuls.

2. - BREVE PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE : LA ZONE O.N. DE N'DEBOUGOU

La zone de N'Débougou a une superficie d'environ 18 400 ha dont 10 400 ha aménagés sur lesquels 9. 907 ha sont exploités en riz hivernal et le reste en sole de double culture. Elle constitue une des cinq zones de l'ON et occupe la partie nord-est du Kala inférieur, qui comporte par ailleurs les zones de Niono et Molodo (voir figure N°2).

La création de la zone de N'Débougou remonte à novembre 1982 suite au premier programme de réorganisation de l'ON qui a abouti à la mise en place des cinq zones. sa décentralisation est intervenue en août 1991 dans le cadre de la mise en place d'une structure à autonomie de gestion.

Elle est limitée au nord par les futurs casiers de Fedjè et de Siengo Nord (8000 ha) , à l'est par le drain collecteur du Kala inférieur Est, à l'ouest par la zone de Molodo et au sud par celle de Niono.

L'irrigation est assurée par un canal principal (Grüber) long de 15 km à partir du régulateur de Niono. Au niveau du village de N'Débougou, il donne naissance à deux canaux, appelés distributeurs :

- Distributeur de Siengo, long de 14 km, qui irrigue 3 000 ha .
- Distributeur de N'Débougou, long de 22 km, qui irrigue 7 400 ha .

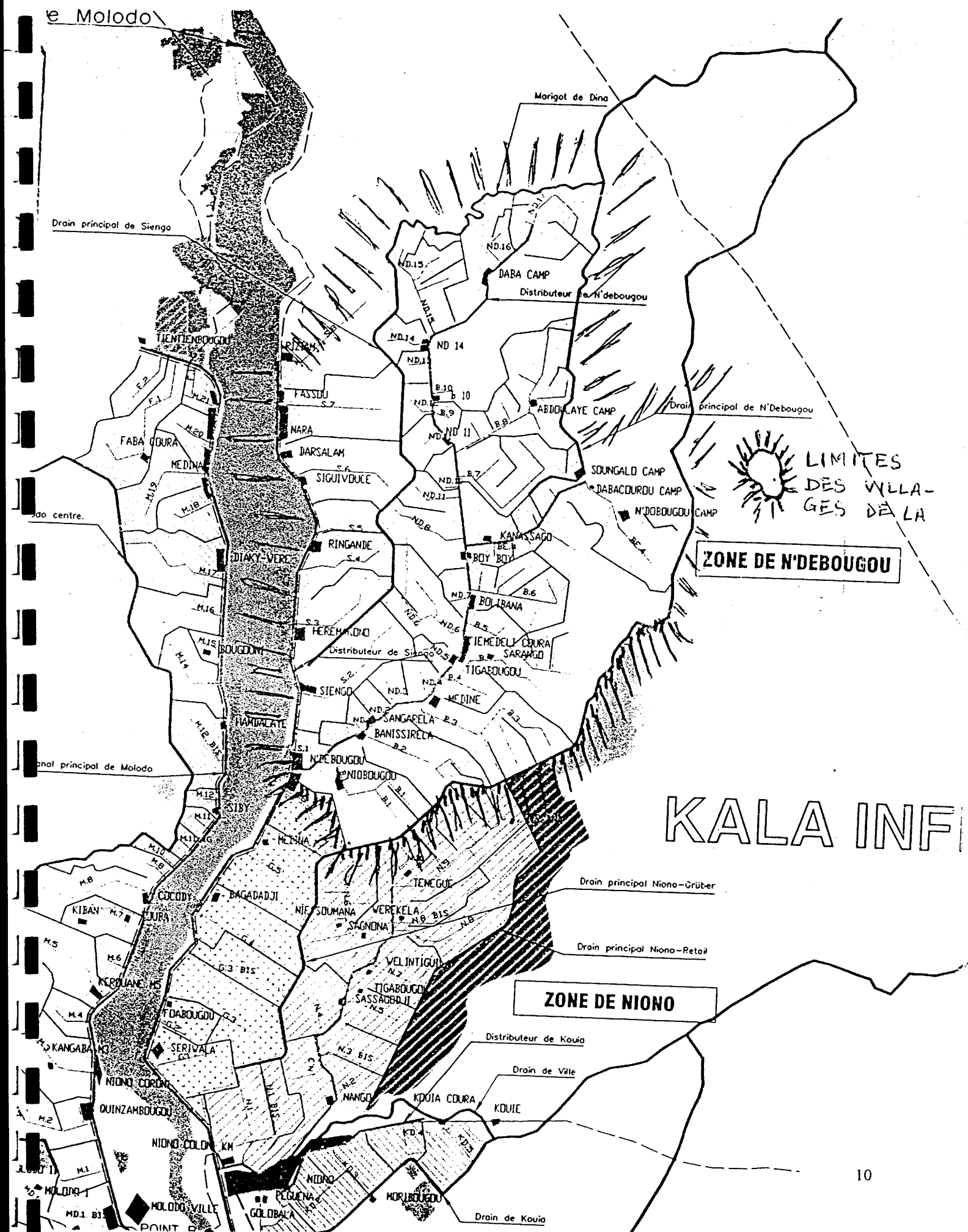
La zone comprend 25 villages organisés en Tons, Association Villageoise, Groupements d'Intérêt Economique d'hommes et de femmes... avec une population estimée à 40.853 habitants dont 21.627 femmes soit 53% réparties entre 3.288 familles.

La population active (8 à 55 ans) est de 28.171 habitants (Zone ON de N'Débougou ; 2000). La riziculture est l'activité principale, exercée par la majeure partie des populations en hivernage, et en contre- saison, par une minorité, avec des rendements moyens respectifs de 5,800 t et 4,200 t à l'hectare pendant la campagne 1998-99 (source S/E ON). Outre la riziculture, d'autres activités se sont développées : le maraîchage (en évolution progressive), l'élevage exercé par les peuls et Maures ainsi que de nombreux agriculteurs, sans oublier le commerce, la pêche et l'artisanat.

Sur le plan administratif, la zone ON de N'Débougou comprend :

- Une Direction de zone
- Un service Administratif et financier
- Un Service Conseil Rural
- Un Service Gestion Eau.

Figure N°2 : Plan d'ensemble de la zone de N'Débougou. (Source : ON).



3. - PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL : L'URDOC

Ce stage de fin d'études s'est effectué pendant six mois au sein de l'URDOC (Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement).

L'URDOC, Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement est un projet placé sous tutelle de l'Office du Niger. Il est financé par l'Agence Française de Développement (A F D).

Une première phase du projet a couvert la période de 1995 à 1999. Pendant cette phase qui, prenait la suite des activités du volet recherche / développement du projet Retail antérieur (1986-1994), les principaux axes d'intervention du projet ont été :

- La pérennisation des rendements rizières et la maîtrise des coûts de production après la dévaluation du franc CFA,
- Le développement des cultures maraîchères (appui à la diversification des cultures),
- Le renforcement des relations agriculture / élevage,
- Le suivi des stratégies mises en œuvre par les agriculteurs.

Depuis février 2000, le projet démarre une nouvelle phase toujours financée par l'AFD (Convention CML 1198 1 C), dont les activités sont orientées sur :

- Le Conseil de gestion aux exploitations agricoles;
- L'Intégration agriculture élevage;
- La Diversification des cultures et des revenus;
- L'Appui à la Professionnalisation des acteurs.

Géré dans le cadre d'une convention tripartite entre les paysans, l'ON et l'IER, le projet URDOC travaille en collaboration avec des partenaires nationaux tels que l'ILPR / IFRA de Katibougou, l'APROFA, le P.C.P.S, et des partenaires étrangers (CIRAD, CNEARC, INA-PG...).

CHAPITRE II

ETUDE COMPARATIVE DES ORGANISATIONS DU MONDE RURAL : RAPPEL HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DES OP

Les organisations paysannes ne sont pas un phénomène récent en Afrique. Sous leurs formes traditionnelles (groupes d'entraide pour les travaux agricoles, les tontines paysannes), elles restent encore en vigueur dans la plupart des sociétés rurales. Quant à l'organisation des paysans sous une forme moderne empreinte de juridisme, les coopératives, elle a été introduite pendant la période coloniale.

L'organisation des paysans a toujours été la préoccupation de l'Etat et de ceux qui gèrent l'ON. Les paysans n'ont pas toujours participé à la prise des décisions, soit qu'on ne leur faisait pas suffisamment confiance, soit qu'eux - mêmes, déroutés, participaient ou assistaient passivement à leur "modélisation". Selon le vent politique du moment, les exploitants agricoles ont été mis dans une moule qui comprenait trois aspects :

- Premièrement, le besoin et la forme de cette moule n'étaient jamais venus directement des paysans.
- Deuxièmement, ces moules étaient uniformes et obligatoires.
- Troisièmement, il s'agissait toujours d'une forme de type coopérative (TOURE et al. , 1997).

1. - PERIODE COLONIALE

1. 1 - Association Agricole Indigène (AAI) :

Elles ont été créées en 1932 (TOURE et al. , 1997). Chaque village et chaque centre de colonisation de l'ON était tenu de fonder une AAI à laquelle chaque " colon ", ainsi que chaque famille étaient obligés d'y adhérer et la part sociale est versée en nature, 20 kg de paddy et 15 kg de coton / ha (TRAORE , 1993).

L'objectif des associations de production était d'améliorer le niveau de vie, les méthodes de production et de fournir l'équipement à ses membres.

La Fédération des AAI des Terres Irriguées de la Vallée du Niger a été créée en 1942 (FAAITIVN). Les activités principales sont la création de magasins, ainsi que la création et l'entretien de vergers.

1. 2 - De la loi cadre à l'indépendance (1956-1960) :

En Afrique de l'Ouest, la loi cadre sera précédée d'une courte expérience, celle des SMPR (Sociétés Mutuelles de Production Rurale). De caractère plus mutualiste et de gestion plus démocratique, les SMPR se veulent d'avantage des organes de production que de prévoyance. Elles comportaient trois sections, production, commercialisation et crédit.

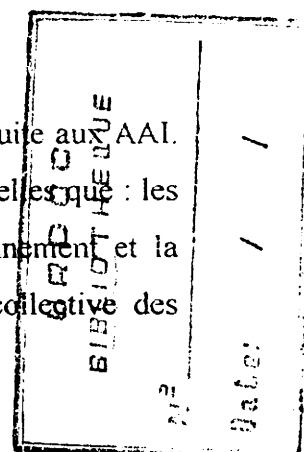
Bien qu'elles soient éphémères, elles ont enregistré des résultats très encourageants dans la mécanisation de la riziculture, l'aménagement des rizières, l'implantation des parcs de vaccination pour le bétail.

A quelques différences près (au niveau de la composition du conseil et de la perception des cotisations), l'expérience sera généralisée à partir de 1957 sous le nom de SMDR (Sociétés Mutuelles de Développement Rural). Il s'agissait d'établissements d'utilité publique à caractère coopératif et mutualiste, chargés d'acheter et de vendre des produits au profit des adhérents, de gérer des exploitations à caractères industriel et commercial, de gérer une caisse de secours mutuel et d'assistance agricole, et enfin de mener à bien des actions diverses d'infrastructures, d'amélioration du cheptel.

Bien qu'ayant représenté un premier effort de démocratisation, les efforts des SMDR restent encore bien timides : leurs situations financières ne sont pas toujours limpides, leurs budgets servent souvent de caisse noire, souvent d'ailleurs à bon escient du commandant de Cercle président de droit.

1.3 - Association Coopérative Agricole 1958 / 63 :

L'Association Coopérative Agricole (ACA) a été créée en 1958. Elle fait suite aux AAL. Quelques fonctions économiques ont été remplies par les opérations collectives, telles que : les façons mécaniques, les récoltes et battage mécanique, la collecte, le conditionnement et la commercialisation des récoltes, l'organisation des transhumances, la défense collective des cultures et des récoltes, action de crédit et d'épargne.



2. - APRES L'INDEPENDANCE

2.1 - De l'indépendance à la fin de la première république (1960-68) :

Le régime, qui avait une option socialiste, insistait beaucoup sur les coopératives de production.

Dans le monde rural un accent particulier était mis sur la création de champs collectifs dans chaque village. On y procédait à des démonstrations des techniques agricoles et à l'équipement collectif. Leur revenu alimentait la caisse du Parti et celle-ci servait notamment à créer des infrastructures sociales (écoles, dispensaires, puits...).

L'activité des groupements ruraux et de leur fédération était l'approvisionnement en biens de consommation, en liaison avec les deux grandes sociétés d'Etat l'OPAM (Office des Produits Agricoles du Mali) et la SOMIEX (Société Malienne Import- Export).

Bien qu'ayant des aspects positifs, comme l'approvisionnement des biens de première nécessité à bas prix, la création d'infrastructures sociales etc., il n'est pas à négliger certains aspects négatifs tels le choix des gestionnaires selon des critères politiques, le comportement de certains responsables qui ont fait des champs collectifs des brimades et non des innovations, et d'autres.

A la fin de cette période, des mesures de réorganisation ont donné naissance à la DNACoop (Direction Nationale de la Coopérative) le 19 avril 1967, au Séminaire National sur la Coopérative (mai 1968) avec décision de suppression des SMDR, et la création des Centres d'Assistance et de Contrôle des Coopératives au niveau des cercles, ainsi que le renforcement des Groupements ruraux et la création de Fédérations de groupements ruraux, toujours animés par le Parti. Les méthodes utilisées vont de la propagande à la contrainte.

En 1966 les champs collectifs ont été réorganisés, de façon que 3 à 4 champs collectifs sont créés par village, surtout avec les jeunes. Le revenu était reparti comme suit : 50% aux travailleurs, l'autre moitié entre investissements collectifs, groupement et Parti.

Le coup d'Etat interviendra avant que la réforme ne puisse s'appliquer pleinement.

2. 2 - Les Unités Coopératives (UC) de 1963 à 1984 :

Elles ont été créées en application de la loi n° 63-21 AN-RM du 25 janvier 1963 portant statut général de la coopération en République du Mali. Le siège social de l'UC correspondait à l'unité de production couvrant 2 à 7 villages.

Les activités de l'UC étaient :

- L'approvisionnement en denrées de première nécessité (sucre, sel, mil...), en petits outillages agricoles et pièces de rechange pour charrues et herse.
- La commercialisation du riz pilé...

Toutes ces tentatives d'organisation du monde rural ont eu des caractéristiques essentielles, qui ont été les sources de leur échec, comme en témoignent deux auteurs :

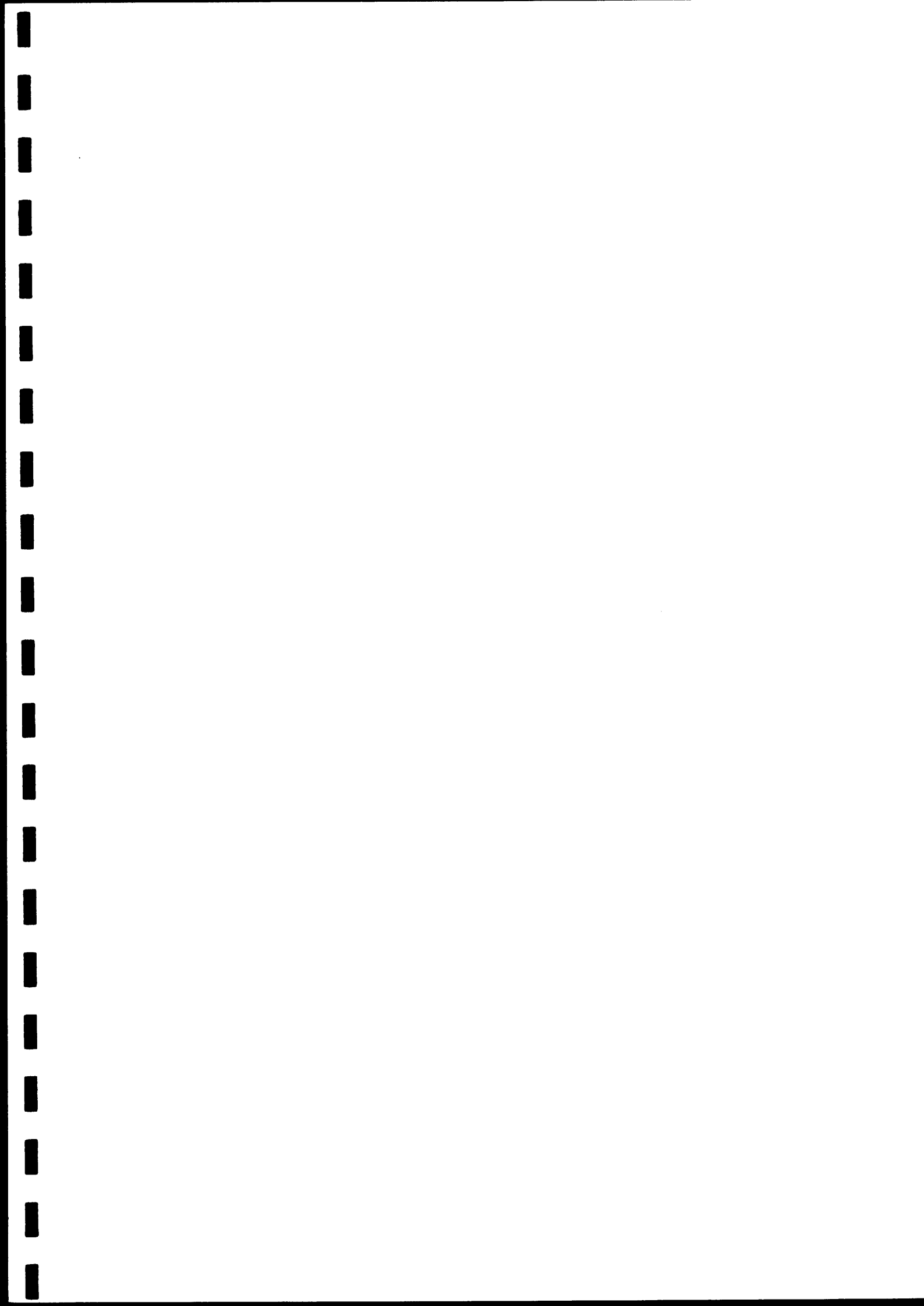
Amidu MAGASA , (1999), rapporte d'émouvants témoignages sur le travail forcé, « *les déplacements et les installations obligatoires des paysans du terroir qui sont implantés dans un nouveau système de production sans préavis* ».

Emile SCHREYGER , (1984), tire la leçon de l'histoire : " *Ce qui, sans doute, attirera leur attention, est la négligence par les protagonistes de l'expérience, du facteur humain... et le recours à la contrainte engendra la passivité de ceux auxquels on voulait imposer le progrès.* "

2. 3 - De 1982 à 1991 ce fût la responsabilisation paysanne :

L'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM), lors de son Congrès Constitutif en mars 1979, a fondé sa politique de coopération en milieu rural sur le Ton villageois, dont le nom se réfère à une vieille forme d'association coutumière du Mali.

L'UDPM entendait ainsi induire dans les villages un développement endogène, participatif et intégré à la base. Avec la publication du Décret n° 53 portant statut type des Tons villageois, le Ton était donné pour l'identification, la sensibilisation, l'animation et la mise en place des Tons villageois.



En décembre 1983, le Ministère du Développement Rural, dans son document " Politique Nationale de Promotion des Tons villageois ", identifiait à l'ON 140 coopératives érigeables en Tons.

Déjà au cours de la campagne agricole 1982 / 1983, des tests d'auto promotion paysanne étaient réalisés à l'ON : grenier villageois à Nango, groupement de moisson à Tigabougou et groupement de battage à Mourdiah km17.

En février 1984, le Secrétaire Général de l'UDPM en tournée en 4° région, s'entendait dire de la part des paysans de l'ON :

"Nous sommes criblés de dettes, les réseaux sont défectueux, les parcelles ne sont pas planées, nos femmes et nos filles ne nous appartiennent pas, nous voulons notre propre production, nous ne sommes pas sécurisés sur les terres rizicoles... nous sommes au bord du gouffre, faites quelque chose pour nous, Monsieur le Secrétaire Général de l'UDPM".

Ces propos, tellement alarmants, ont amené le Secrétaire Général à énoncer, lors de la conférence des cadres, les axes de réflexion destinés à solutionner les nombreux problèmes des paysans de l'ON.

Dès lors, les recommandations du Secrétaire Général se traduisent par des actions concrètes en faveur des paysans de l'ON : gel des dettes antérieures, suppression de la police économique, accélération du processus de réhabilitation.

Cette nouvelle approche du développement était caractérisée par trois étapes, à savoir :

Phase expérimentale :

Les tests d'auto promotion paysanne de 1982 à 1983. Il s'agissait d'amener les paysans à s'organiser autour d'une activité économique viable, identifiée et jugée par eux comme une préoccupation spécifique; ce qui constituerait le point de départ de l'organisation qui pourra embrasser d'autres activités au fur et à mesure de son développement.

Mise en place des AV :

La politique de responsabilisation paysanne dès lors mis en œuvre à l'ON traduisait la politique du gouvernement de l'époque. Ainsi, on assista à l'accélération de la création de 140 AV en deux ans, 1984 et 1985, suite aux plaintes des paysans faces aux exactions de la police économique et au comportement indécent de certains agents d'encadrement.

L'élan politique et la présence des groupements de battage gérés par des néo- alphabètes villageois utilisant les petites batteuses "Votex", en propriété collective ou les grandes batteuses de l'ON en location, ont favorisé le mouvement.

- Le processus suivi à la mise en place des AV est le suivant :
- La sensibilisation

- La mise en place des organes de direction de l'AV.
- La mise en place des commissions techniques
- La formation des éléments des équipes techniques.

L'érection des AV en TV :

Parmi les AV quelques unes ont été érigées en Tons Villageois.

Actuellement les cinq zones de l'ON compte chacune un ou plusieurs des TV.

Les AV devaient leur raison d'être au "désengagement de l'Etat", notamment quand le monopole de l'ON sur le battage du paddy avait été levé et que des petites batteuses "Votex" avaient été fournies par le Projet ARPON, ce qui permettait d'organiser par village cette activité rémunératrice. En 1996, il existait 9 TV et 147 AV qui sont, dans beaucoup de villages, devenus progressivement coresponsables du battage, de la production et de la vente des semences, de la commercialisation et de la transformation du riz. L'exploitation des batteuses par les AV a procuré d'importants revenus ayant permis aux meilleurs d'entre elles de réaliser des investissements sociaux d'intérêt public (écoles, points d'eau, dispensaires, salles d'alphabétisation etc.).

3. - AVEC LES EVENEMENTS DE MARS 1991 :

Les habitudes ont été bouleversées par l'émergence de Groupements d'Intérêt Economique (GIE) qui tentent de pallier aux insuffisances dans la gestion par leur sécession avec les AV / TV.

Les femmes à leur tour ont commencé à s'organiser en GIEF (Groupements d'Intérêt Economique Féminins), initialement autour du décorticage, actuellement surtout autour des activités maraîchères, (achat, stockage, commercialisation des échalotes etc.) et le repiquage.

On assiste également, à la création d'associations de tout genre (jeunes diplômés, artisans, planteurs, maraîchers, pisciculteurs, etc.), organisations qui sont le résultat d'un esprit de promotion de l'initiative privée des paysans qui, par rapport à un centre d'intérêt, se regroupent par affinité.

En 1996, la zone ON comptait 387 groupements associatifs dont 222 GIE et 64 GIEF (TOURE et al. ; 1997).

Des études et évaluations ont fait ressortir que la principale cause de ce changement de mentalité dans le climat social de l'ON et de cette évolution est le principe de désengagement de l'Etat dans beaucoup de domaines, la liberté donnée à l'épanouissement de l'initiative privée et collective. De ce même principe vient l'idée de la "responsabilisation" des paysans et du "transfert des responsabilités de l'Etat aux paysans".

CHAPITRE III

LES ORGANISATIONS PAYSANNES : LES GROUPEMENTS VILLAGEOIS

1 - DEFINITIONS :

Un groupement villageois est une unité de base possédant généralement son terroir, avec ses droits d'usages coutumiers, souvent communautaires.

Les groupements villageois ont donc, à terme, des buts à la fois économiques, sociaux, éducatifs et culturels.

Une association villageoise, un comité de développement villageois, un ton villageois, un groupement d'intérêt rural, renferment tous les mêmes idées sous-jacentes : union, organisation, village et développement.

MORIZE (1985) a défini le groupement comme un moyen de maintenir la cohésion sociale et culturelle à laquelle les paysans sont attachés pour être « forts », face aux intervenants extérieurs.

“Dans tous les pays, qu'elles soient informelles, reconnues, éphémères, souples, de grande ou petite taille, les OP sont à la fois le lieu d'expression des intérêts de paysans et un moyen d'atteindre les objectifs qu'ils se fixent”.

Au moment de la création des OP, les considérations sociales, l'élan de solidarité l'emportent, mais au fur et à mesure que l'OP capitalise, le financier et l'économique s'installent et finissent par contaminer les autres dimensions (DIAGNE et PESCHE, 1995).

2 - ORGANISATION DES AV

2.1 - Typologie des OP à l'Office du Niger, analyse des aspects juridiques et institutionnels :

La typologie classique des OP en zone rurale de l'Office fait ressortir :

1.2.1 - Des structures villageoises :

Les Comités de Crédit :

C'était des organisations au sein desquelles se regroupaient des paysans ayant en commun la culture du riz et l'encadrement par l'ON. Ils sont généralement installés dans les villages colons n'ayant pas encore le statut administratif, c'est à dire des localités non érigées en circonscription administrative.

Ils ne remplissaient pas les conditions requises pour être érigés en AV (être village administratif et être situé dans un casier ON...). Ils bénéficiaient de l'encadrement offert par l'ON et étaient organisés en structure de gestion du crédit en entendant qu'ils remplissent les conditions d'être AV.

Les comités de crédit constituaient en général un stade préparatoire pour la création des AV en zone ON. Actuellement ces comités de crédits ont été érigés en Associations Villageoises.

Les Associations Villageoises : (AV)

Les AV ont été les premières formes d'OP créées en 1983 / 84 avec l'appui de l'Etat. Il s'agit d'organisations pré - coopératives à caractère transitoire devant évoluer vers le ton villageois. Elles se définissent comme un organe économique et social auquel adhèrent volontairement des personnes physiques. Les AV n'ont pas de personnalité juridique et leur représentant ne peut pas être traduit en justice en leur nom paradoxalement au ton villageois.

Selon l'article 59 de la loi 88- 62- AN- RM du 10 juin 1988, les AV constituent les cellules primaires du mouvement coopératif en milieu rural. Elles sont destinées à sensibiliser les populations sur l'aspect économique de leurs problèmes, à leur permettre l'apprentissage des principes et méthodes de la coopération et à développer la confiance en soi par une ou plusieurs réalisations concrètes assumées par elles mêmes.(TRAORE, 1993).

A cet effet nous comprendrons que l'AV est une structure pré - coopérative dont la finalité était de se transformer en ton villageois.

Dans le schéma de l'organisation du monde rural les AV constituent les cellules primaires et les tons villageois l'étape finale de responsabilisation des paysans. Les mêmes structures se retrouvent de part et d'autre : comités de gestion et de surveillance, assemblée générale avec les mêmes rôles.

La principale activité développée par les AV est le battage du paddy. Avec l'appui de l'aide néerlandaise, à travers son projet d'Amélioration de la Riziculture Paysanne à l'Office du Niger (ARPON), elles ont été équipées en petites batteuses motorisées. Les frais de battage, 8% du paddy battu, le plus souvent prélevés en nature, ont constitué leur principale source de revenus. A cela, s'ajoutait la commercialisation de la production recueillie auprès de leurs adhérents.

Elles offraient par ailleurs aux institutions financières des garanties de remboursement par le biais de la caution solidaire et une plus grande facilité de gestion pour l'octroi de crédits aux producteurs (matériels de culture attelée, équipement de transformation, intrants agricole...).

Les conditions pour être AV sont : avoir de l'entente dans le village, l'identification d'un centre d'intérêt, l'existence au moins de lettrés ou de néo - alphabètes.

Les Tons villageois : (TV)

En zone ON, leur création date de 1986. L'article 53 de la Loi 88 / 62 AN-RM du 10 juin 1988 définit le ton villageois comme " une entreprise de développement qui se moule sur la motivation de l'individu et du groupe ". Par ailleurs le même article précise que le ton villageois " opérationnelle qui gère le développement économique social et culturel du terroir villageois constitue la structure ".

Le ton villageois a été un instrument de promotion de la communauté rurale basé sur le développement, la motivation du monde rural et qui gère l'économie le social et le culturel du terroir villageois.

De nombreux Groupements d'Intérêt Economique, (GIE) :

Ces groupements sont récents et résultent de l'éclatement des AV et ont trouvé leur origine dans la situation plus ou moins confuse qui a suivi l'arrêt des crédits. Nombreux sont ceux qui ont vu le jour entre 1991 et 1993.

Ils sont reconnus par l'administration locale qui les enregistre; en fait ils ne sont pas généralement inscrits à la Chambre de Commerce et la plupart d'entre eux n'ont pas de véritable existence juridique.

Les Groupements d'Intérêt Economique sont de deux genres :

- ◇ Groupements d'Intérêt Economique des hommes (GIE) ;, en général ils font les mêmes activités que les AV / TV.
- ◇ Groupements d'Intérêt Economique féminins (GIEF), qui s'occupent d'activités non concurrentielles des AV et sont organisés autour du maraîchage. Ils font modérément appel au crédit et sont assistés souvent par différents projets financés par des aides bilatérales. Il faut ici citer les groupes de repiquage (et de vannage) organisés par les femmes contribuant à

l'extension du repiquage du riz. Comme il n'y a pas, à l'heure actuelle à l'ON, d'alternative technique pour repiquer le riz, c'est un point de passage obligé dont il faut absolument tenir compte dans le cadre des extensions de la pratique du repiquage.

La Commission (Technique) de Battage (CTB) : appellation que donnent certains paysans à leur organisation qui est créée suite à un regroupement d'autres associations et qui se donne pour tâche principale le battage en entendant la mise en place d'une organisation définitive du village.

Autres formes de groupements :

- CEC : *Les Caisses d'Épargne et de Crédit*, elles sont gérées par les paysans eux-mêmes en collaboration étroite avec les structures villageoises suscitées.
- GJV , *les Groupements de Jeunes du Village* : ils constituent des organisations d'entraide coutumières de la société dont la création et le renouvellement sont confondus aux générations juvéniles des villages. Leurs principales activités s'articulent autour des travaux champêtres et aussi ils constituent la main d'œuvre villageoise.

1. 2. 2 - Des organisations fédératives :

Des structures fédératives apparaissent en zone ON ; parmi lesquelles on peut noter :

- la coopérative des éleveurs,
- la coopérative artisanale des forgerons de l'ON (CAFON),
- le groupe "Jèkafeere" GIE spécialisé dans la commercialisation du paddy ,
- la Chambre locale d'Agriculture (Antenne de la chambre régionale de Ségou),
- deux syndicats agricoles (SEXAGON créée en 1997 et le SYNADEC en 1998).
- *les Centres de Prestations de Service CPS "Farafansi-So" :*

Les CPS sont issus du PCPS. Le PCPS dans sa 2^e phase a pour objectif de consolider en quatre ans un maximum d'OP à travers les Centres Farafansi-So, consolidation qui se traduit par un assainissement des impayés de la plupart des OP (membres), par l'établissement de contrats d'approvisionnement en intrants et des contrats de vente de la production négociés et juridiquement sûrs, par une reprise en main des entretiens des aménagements par les producteurs etc. Les Centres farafansi-So bénéficient de l'assistance financière et méthodologique du PCPS.

Pour atteindre leurs objectifs, les CPS disposent de conseillers et d'assistants en gestion (Conseillers juridiques et Conseillers en gestion aux OP).

Ces Centres apportent des services aux OP dans le domaine de l'appui conseil en gestion et organisation, en comptabilité gestion, le domaine juridique, dans le domaine foncier, dans le domaine du financement des activités agricoles (BEAUDOUX, 1996).

De nos jours, l'URDOC, structure de recherche, est entrain d'élaborer un outil de travail

pour les conseillers des Centres Farafansi-So, qui ont un nouveau programme : le Conseil de gestion aux exploitations familiales. Les CPS ont dans leurs activités la formation, l'alphabétisation de ses membres. Cette activité est très importante pour la mise en œuvre correcte du Conseil de Gestion qui pointe à l'horizon des OP membres ou des Exploitations Familiales. Si les OP bénéficiaient de l'appui en comptabilité et en juridiction, le Conseil en Gestion serait un outil élaboré pour les EF individuelles.

L'association Farafansi-So est dirigée par des responsables paysans appuyés par les CPS Farafansi-So, qui sont liés aux conseillers et assistants en gestion par un contrat de prestation.

2. 2 - Administration et contrôle des AV :

L'inexistence de règlement intérieur au niveau des AV ne permet pas de faire une analyse juridique des mécanismes de leur fonctionnement. Toute fois le constat est qu'elles sont administrées et gérées selon les mêmes principes que les TV. Selon les dispositions de la loi 88-62 (articles 24 et 63) AN-RM, les organes d'administration et de contrôle d'un organisme coopératif sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et le Comité de Surveillance.

1. 2. 1 - Les organes :

L'Assemblée Générale (AG) :

Elle est l'instance suprême des décisions de l'OP, regroupe tous les membres de celle-ci et a pour tâche :

- de décider du maintien ou non des relations avec d'autres partenaires;
- d'élire les membres du bureau et du comité de Surveillance. Elle est tenue en séances ordinaires ou extraordinaires au besoin des membres de l'OP (GUINDO, 1997).

Le Bureau :

Il est l'organe exécutif des décisions de l'Assemblée Générale et gère les ressources. Il a pour mission :

- de réfléchir sur les moyens de développement;
- de maintenir les relations avec les partenaires;
- d'établir un rapport sur les sorties et entrées des biens;
- la gestion des biens et des services;
- la convocation de l'Assemblée Générale au besoin.

Le Comité de Surveillance :

Sa tâche est de contrôler les activités de l'OP conformément aux dispositions du règlement intérieur. Il doit vérifier les comptes, les avoirs de l'AV et contrôler les inventaires et

le bilan. Il peut opérer à tout moment les contrôles jugés opportuns tout en attirant l'attention du bureau sur les remarques éventuelles.

1. 2. 2 - Les fonctions :

Les fonctions exercées dans les organisations du monde rural sont presque partout les mêmes, avec quelques différences au niveau du nombre de postes occupés selon les organisations, les effectifs et les besoins. Selon la description donnée par KAMBO (1996) et DEMBELE (1997), on retrouve les fonctions suivantes :

Le président :

Il est tenu à représenter l'OP à toutes les circonstances et possède un cahier pour authentifier ses actes. Il reçoit les courriers au nom de l'OP et convoque les AG par le biais de son secrétaire général, qui le remplace en cas d'empêchement ou d'absence. Le président préside les réunions, autorise et signe les sorties de fonds de la caisse.

Le Secrétaire Général :

Il est le chargé des correspondances, l'archiviste et le coordinateur des actions du groupe. Il rédige les procès verbaux des réunions. Le Secrétaire Général remplace le président en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci.

Le Trésorier Général :

Il détient la caisse à ce titre il reçoit toutes les recettes de l'OP. Il décaisse les fonds et enregistre les dates d'entrée et de sortie ainsi que les diverses raisons.

Le Trésorier Général Adjoint :

Il remplit les mêmes fonctions que son trésorier et le substitue à son absence.

Le Secrétaire à la Production :

Il recense les besoins en intrants des membres et se charge d'éventuels dégâts causés par l'eau tout en les communiquant au service chargé de la gestion des eaux pour des exonérations de redevance de la campagne. Il s'occupe de la vente des produits agricoles et fait l'état des dettes internes de l'OP. Le secrétaire détermine les rendements en ha des exploitants et la publication des résultats relève de son domaine.

Le secrétaire Adjoint à la Production :

Il joue le même rôle que le chargé à la production qu'il remplace en cas de son empêchement. Il planifie les demandes de battage journalièrement en fonction de la disponibilité des batteuses et de leur ordre d'arrivée. Il s'occupe du suivi et de l'entretien des batteuses.

✎ ***Le Secrétaire à l'Approvisionnement et son Adjoint :***

Leur rôle relève de la fourniture en biens et services de l'OP.

✎ ***Le Secrétaire à l'Organisation et son Adjoint :***

Ils exercent leurs tâches ensemble en se chargeant de l'accueil et l'hébergement des hôtes de l'OP dans le village. Ils disposent de cahiers dans lesquels ils notent les dépenses liées à l'organisation des événements (KAMBO, 1996 ; DEMBELE, 1997).

✎ ***Les autres responsables (employés) sont :***

– ***Le Magasinier*** : il n'est pas considéré comme un membre du bureau mais un employé, mais il joue un rôle capital au sein des OP. Il a pour tâche les entrées et les sorties des produits au niveau du magasin et dispose d'un cahier de stock. Il peut recouvrer les crédits en l'absence des secrétaires à l'approvisionnement.

– ***Les responsables de battage*** : ils se composent :

De conducteurs : responsables des batteuses tenant à cet effet des documents pour : le pointage des manœuvres, l'enregistrement des consommations en carburant et l'enregistrement de la production battue afin de déterminer le coût du service rendu par l'OP au membre qui doit, en conséquence, verser des honoraires.

D'un chef de chantier qui approuve les bons ou tickets d'approvisionnement des batteuses en carburant et de leur entretien.

D'un chargé des produits de battage qui joue le rôle de recouvrement des services rendus dans ce domaine. Il présente un rapport annuel de battage "communément appelé bilan" (DEMBELE, 1997).

2.3 - Aspects économiques et financiers des OP :

1.2.1 - Les sources de financement des OP

Elles sont d'origine diverses : internes et externes.

Les ressources financières d'origine internes : elles sont essentiellement constituées par le fonds de développement villageois, l'amortissement des batteuses, les cotisations, les investissements humains, les réserves et les fonds des ex- unités coopératives.

Les ressources financières d'origine externes : elles comprennent les subventions, les emprunts et les dépôts.

1.2.2 - Utilisation des ressources :

Les ressources financières sont utilisées pour l'acquisition d'investissement fixes (batteuses Votex, décortiqueuses Indonésiennes, magasins...) et la constitution de valeurs de roulement (formation et alphabétisation des villageois, réceptions...).

3 - FONCTIONNEMENT DES AV ET GIE

Les AV, TV et CB sont considérés comme de même nature car au début de la mise en place des AV il n'y avait que des AV dans tous les villages de N'Débougou. Par la suite l'AV de B2 a été érigé en TV (1986) ; quant à la Commission de Battage, elle est née suite à la faillite qu'a connue l'AV du village de ND16 (1997). En entendant que l'AV soit rétablie, cette CB prend en charge certaines activités de l'AV. Ayant les mêmes fonctions, pour l'analyse, nous allons combiner ces trois types en un seul sous le sigle «AV».

Les GIE sont pour la majeure partie des scissions de l'AV qui exercent à côté les mêmes activités qu'elle (AV). C'est ce qui fait que dans le fonctionnement, ils seront ensemble.

Les AV et GIE de N'Débougou fonctionnent à travers les activités décrites ci-après.

3.1 - Crédit :

L'ON assurait le crédit agricole avant le transfert de cette activité aux OP. Il y avait trois sortes de crédits :

Le crédit à court terme : l'échéance est de 1 an et concerne les intrants (semences, engrais, redevance eau, avance moisson, prêt de soudure).

Le crédit à moyen terme : l'échéance est de 3 ans et concerne les matériels (hermes, charrues, charrettes et bœufs de labour).

Le Crédit à long terme : l'échéance est supérieur à 5 ans et concerne les décortiqueuses, les moulins et les motoculteurs.

Le recouvrement se faisait en nature et se prélevait directement sur la production. Au départ les AV approvisionnaient leurs membres en engrais, bœufs de labour, matériels agricoles etc., mais pour des raisons de mauvais remboursements, elles ne poursuivent plus l'octroi de crédits de matériels individuels.

Actuellement, les AV et GIE s'occupent eux-mêmes du crédit agricole et ils ont la BNDA, le CVECA et le FCRMD comme principaux partenaires créditeurs. La majeure partie des crédits des AV et GIE est basé sur les engrais et les équipements de battage mécanique (batteuses au nom de l'association). De nos jours le recouvrement des crédits se fait en espèces auprès de ces institutions financières.

⇒ Les modalités d'exécution :

A l'approche de la campagne, les responsables des institutions financières envoient les fiches de campagne sur lesquelles chaque chef d'exploitation exprime ses besoins (engrais) en Assemblée Générale. Ces besoins sont estimés au niveau des caisses villageoises et après

délivrés en connaissant les superficies exploitées par les membres. Les besoins en engrais sont estimés en fonction de 2 à 3 sacs de 50 kg P2O5 / ha et de 4 à 5 sacs de 50 kg d'urée / ha selon les OP et le prix des fournisseurs. Les exploitants familiaux remboursent les crédits en nature à leurs OP, qui se chargent de la commercialisation ; dans certaines AV le recouvrement se fait en espèces par les membres.

Les équipements sont fournis par les institutions financières en concert avec un fournisseur.

Le recouvrement se fait en espèces avec un taux de 12 % (engrais) et des pénalités de 1 % par mois en cas de retard de paiement.

⇒ Les OP et les Institutions Financières : à partir de 1990

La Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) et le Fonds d'Intrants Agricoles (FIA) devenu par la suite Fonds de Développement Villageois (FDV) constitué avec l'appui de l'aide néerlandaise, assuraient jusqu'au milieu des années 90, la totalité du financement des activités agricoles dans la zone de l'ON.

Actuellement, ces deux institutions continuent à assurer ce rôle, mais leur éloignement des producteurs a eu pour conséquence de grandes difficultés pour recouvrer les crédits accordés. Cependant, si la BNDA n'a pas modifié fondamentalement son organisation, en 1995, le FDV a pris la forme d'un réseau de caisses d'épargne et de crédit : Fédération des Caisses Rurales Mutuelles du Développement (FCRMD).

Le réseau des caisses Nyèsiguiso (monté avec l'aide canadienne) et le réseau des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Agricole (CVECA) (installé en 1994 sur financement AFD) complètent ce dispositif.

Toutes ces institutions ont pour condition de n'accorder le crédit aux producteurs que si le risque est couvert par la garantie de la caution solidaire d'un groupement dont fait partie l'emprunteur.

Hormis les caisses Nyèsiguiso, les institutions financières ont mis en place en fin 1996 une centrale de risques. La centrale a déjà intervenu en mobilisant des agents de recouvrement. La BNDA, la FCRMD et les CVECA estiment en effet qu'il y a une part de mauvaise volonté des emprunteurs à rembourser leurs emprunts, justifiant des interventions "musclées". Toutefois, ces interventions n'ont pas et ne peuvent pas à elles seules résoudre le problème des impayés. Celui-ci, en général très complexe, demande de procéder à des analyses fines que les organismes financiers n'ont pas les moyens de réaliser (BORDERON, 1999). C'est justement une des tâches des Centres Farafansi-So.

3.2 - Approvisionnement en intrants :

Il est en général assuré par les AV et les GIE.

Les AV, et les GIE exercent les mêmes fonctions car ils s'occupent tous des mêmes activités et ont pour rôle la promotion des activités rurales de développement du village.

A l'approche de la campagne les responsables tiennent une assemblée générale au cours de laquelle les besoins y sont exprimés individuellement et cosignés dans des carnets de familles et registres AV par les intéressés et responsables.

Après une évaluation des besoins globaux, un appel d'offre est lancé par l'AV qui choisit selon ses modalités tout en transmettant une copie de la commande à la banque. Cette commande est livrée avec une notification faite auprès de la banque qui réglera la facture au fournisseur.

L'AV recouvre les dettes en nature auprès des exploitants et se charge de la commercialisation afin de rembourser les institutions financières.

3.3 - Commercialisation :

Avant le désengagement, c'était l'ON qui s'occupait de cette activité tout en achetant la production auprès des paysans (paddy). L'ON se chargeait alors du décorticage, la mise en sac et l'écoulement du produit sur le marché.

A la suite des difficultés rencontrées par l'ON (mévente du riz, charges trop lourdes...) cette activité fut transférée aux OP.

Les AV ont tenté de maîtriser les fluctuations des cours en faisant des stocks, mais la gestion de ces stocks n'a pas toujours réussi (des ventes effectuées en fin de campagne et réalisées à des prix inférieurs au prix d'achat aux producteurs).

Les AV, TV, CB, et GIE s'occupent tous de la vente des produits (paddy ou riz) de leurs membres récupérés en crédit intrants ou de frais de battage. La tendance actuelle est donc plus à la commercialisation au cas par cas qu'à une stratégie de négociation par contrat, stratégie d'alors (campagnes 91-93) qui a fait des victimes d'endettés parmi les AV et GIE.

3.4 - Battage :

C'est la principale activité des AV et GIE, l'Office l'effectuait à l'aide de grandes batteuses et prélevait ses frais de battage en nature avant sa transmission aux AV.

Les crédits d'équipements étaient fournis par le FDV avec 12 % d'intérêt. et la BNDA avec des taux oscillant entre 11 - 14 % et des ristournes aux bons payeurs.

De nos jours, les AV et GIE qui exercent cette activité, la font avec de petites batteuses « Votex » ou des batteuses « Twifan ». Les frais de battage sont récupérés en nature (paddy) à 8% ou 10% selon les organisations et en fonction des batteuses.

4 - LES ACTIVITES TRANSFEREES AUX AV

Nombreuses sont ces activités transférées aux AV :

⇒ *La gestion du crédit agricole :*

Les organisations d'auto-promotion paysannes sont actives dans la distribution du crédit agricole. Les besoins exprimés par les exploitants membres des OP sont généralement satisfaits chaque fois que la crédibilité des demandeurs est prouvée et que les OP n'aient pas aussi atteint le seuil critique d'impayé.

L'indicateur le plus important est la crédibilité des OP auprès des institutions financières, car le problème de remboursement des crédits est devenu dans la zone une question de confiance entre partenaires et un sujet de désaccord entre les membres des OP.

⇒ *Le battage mécanique du riz :*

Le battage est la principale activité et la base économique des AV de l'ON. La petite batteuse "Votex" a joué un rôle déterminant dans la responsabilisation paysanne. Des prestations de battage sont faites par les OP à leurs membres ; pour 1t de paddy battu mécaniquement 80 kg sont payés par l'exploitant agricole au titre de frais de battage (8 %).

Les 8 % (frais de battage) étaient repartis d'une manière générale comme suit :

- | | |
|---|------------------------|
| - amortissement et entretien de la batteuse 3,5 % | - carburant 1 % |
| - main d'œuvre villageoise 2,5 % | - fonds villageois 1 % |

Maintenant, chacun de ces deux types d'OP (AV et GIE) est responsable de la répartition des frais de battage pourvu que les dettes des partenaires créditeurs soient remboursées.

⇒ *La gestion de la sacherie :*

Les sacs et ficelles utilisés pour loger la production de paddy étaient financés à partir du barème riz ON. Le transfert de cette activité de l'ON aux associations a créé une symbiose entre ces deux partenaires : les associations achètent les sacs et l'ON paye la prestation en fonction du volume commercialisé.

Chacun de ces OP est responsable de ses sacs pour loger sa production. Ils les achètent maintenant sur le marché à leurs frais (225 à 250 F CFA le sac sur le marché 2000 Niono).

⇒ *La gestion des semences :*

La sélection au champ, le traitement avec les produits de conservation, le stockage dans les magasins adéquats assurent la disponibilité en bonnes semences de riz. Certaines OP se sont intéressées à cet aspect et des magasins de stock ont été construits à cet égard en 1987.

Les semences sont prélevées de la production reçue en frais de battage après recouvrement des dettes des partenaires sur cette production stockée dans les magasins AV ou GIE. Dans la plupart des AV et GIE le chef d'exploitation prélève ses semences de son stock.

⇒ *La collecte primaire :*

Cette activité a été déterminante pour l'instauration de la confiance entre vendeurs et acheteurs. L'évolution de cette activité était liée à l'acquisition de bascule par les AV / TV.

Cette activité n'est plus pratiquée par les AV et GIE de la Zone de N'Débougou.

⇒ *La commercialisation :*

Avec la **libéralisation en 1994**, l'ON a eu beaucoup de difficultés dans la régularisation de ses arriérés de commercialisation. On a pensé que les paysans seraient à mesure de s'en sortir, mais tout à fait le contraire.

A travers cette libéralisation du marché, on est passé à une mévente due surtout à l'introduction massive du riz étranger **compromettant les efforts des producteurs nationaux**.

Les AV et GIE commercialisent leur production stockée avec des acheteurs du marché national ou se réunissent dans des associations fédératives pour écouler leurs produits. On peut citer le groupement des AV et GIE de 14 Villages : les (AV) de Fassoun, Nara, B1, B7, B8, Koyankoura, Koyan Bamana, Kokody, Niapasse Marako, Km17 et les GIE de B2, B5, ND2 et Molodo Batikédankan. Cette fédération a un contrat de vente de leur production sur 5 ans à partir de l'an 2000 avec Bakoré SYLLA (Les usines GGB : Grand Grenier du Bonheur).

⇒ *La transformation des produits :*

Elle est exercée en général par les femmes, parfois en concert avec les hommes et s'articule autour du décorticage du paddy, de la mouture du riz et du mil du séchage de l'échalote. Ces activités pourraient alléger les travaux de ménages pour les femmes et leur créer des sources de revenus. Actuellement dans la zone de N'Débougou, les batteuses privées ont envahi le marché de décorticage, d'où il n'est ni exercé par les femmes ni par les AV et GIE.

Pour ce qui est du séchage, seul en 2000 (dans la zone de N'Débougou), le GIEF du village de B3 dispose d'un séchoir (solaire) pour le séchage de l'échalote.

⇒ *La gestion des terres aménagées :*

Des comités paritaires de gestion des fonds d'entretien du réseau secondaire et les comités paritaires de gestion des terres ont été mis en place. A travers ces organes paritaires dont l'ON reste le principal animateur, les exploitants peuvent contribuer effectivement à la prise de toutes les décisions se rapportant à l'entretien du réseau secondaire, à la gestion de l'eau, l'installation sur les parcelles, à l'éviction ou au transfert de parcelles.

L'Etat malien pour s'impliquer de façon rationnelle et évolutive s'est basé sur l'ON dans la mise en œuvre de sa politique de responsabilisation. L'ON restructuré, quant à lui a l'obligation d'assurer notamment : le service correct de l'eau, l'entretien du réseau primaire pour le compte de l'Etat, l'entretien du réseau secondaire, le conseil rural.

⇒ *Les actions de lutte contre la désertification :*

Plantations villageoises : elles ont été réalisées par des OP dont la plus grande en 1986 par l'AV de Fassoun couvrant 17 ha plantés en eucalyptus.

Des foyers améliorés, destinés à limiter l'exploitation abusive des ressources naturelles (bois de chauffe, charbon de bois...). Des types "louga" en banco et des types métalliques portatifs ont été vulgarisés. Cette activité était une politique d'alors, maintenant les GIE et AV n'en envisage plus dans leurs activités.

⇒ *L'alphabétisation fonctionnelle :*

Considérée comme le tremplin de la responsabilisation paysanne, elle a été introduite depuis 1971 dans la zone encadrée par l'ON sous impulsion de l'UNESCO. Cependant après l'euphorie des trois années du projet, l'élan a été considérablement ralenti aussitôt que la motivation en dons divers aux animateurs et auditeurs des centres ont fait défaut.

Cette alphabétisation a porté sur : la tenue des documents de gestion, la manipulation des batteuses, la santé etc. Elle devrait au finish produire un nombre important de néo- alphabètes opérationnels et actifs dans la gestion conséquente et la maîtrise des actions des OP.

Des comités d'alphabétisation ont été mis en place par les paysans eux-mêmes, pour la prise en charge de la gestion des actions de formation. Ils se composaient de néo- alphabètes (animateurs) et de quelques responsables de l'organisme. Les charges de formations sont prises par l'organisation avec ses propres moyens.

Dans le cadre du transfert de certaines compétences de l'ON aux OP, un certain nombre de néo-alphabètes ont reçu des formations spécialisées dans les domaines suivants : conducteurs de batteuses, agents de collecte primaire, gestionnaires de la semence et de la sacherie, trésoriers d'AV / TV, animatrices pour la fabrication du savon, agents de pharmacie vétérinaire. Des agents villageois de la santé humaine ont été formés par le projet Soins de Santé Primaire (SSP) dont des hygiénistes secouristes et des accoucheuses traditionnelles.

Tout AV ou GIE anime son comité d'alphabétisation dans le but de satisfaire ses membres, mais aucun d'entre eux n'est suivi de l'extérieur dans ce cadre.

⇒ *Les autres activités transférées :*

Les OP participent activement à l'entretien des réseaux tertiaires afin d'améliorer la qualité de l'irrigation des parcelles.

Le maraîchage (échalotes) , assez pratiqué en général par les femmes, est la deuxième grande activité et source de revenus dans la zone après le riz.

Quant à l'embouche bovine, elle reste peu développée à cause des problèmes d'approvisionnement en sous produits agro-industriels (mélasse, l'ABH : Aliment Bétail HUICOMA).

CHAPITRE IV

PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE :

La zone Office du Niger, dans son nouveau contexte, se caractérise par la présence d'une multitude d'organisations paysannes, souvent issues des anciennes Associations Villageoises / Tons Villageois (AV/TV), à la suite de crises sociales ou économiques.

Actuellement, l'éclatement des AV/TV, commencé depuis 1991/ 92, suite à l'avènement du vent de la démocratie et l'aggravation de leur dysfonctionnement, semble s'être estompé.

Une étude menée par le CICF de Niono en 1997, sur le crédit, avait identifié 246 Groupements d'Intérêt Economique Hommes (GIEH ou GIE) et 210 Groupements d'Intérêt Economique Féminins (GIEF). Une autre étude réalisée en 1999 dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur de l'Office du Niger, totalise 221 GIEH et 101 GIEF ainsi que 146 AV et 9 TV.

Certaines raisons qui étaient à l'origine des éclatements, la mévente, l'endettement des AV, se sont atténuées grâce à des actions d'assainissement de dettes et d'appui à la gestion, entreprises par les Centres de Prestations de Services.

La deuxième étude citée notait que, la priorité pour les GIEH était de retrouver l'accès au crédit engrais grâce à la constitution de petits groupes solidaires à un moment où la majorité des AV / TV n'avaient plus accès au financement des institutions financières.

Actuellement, la grande majorité de ces GIE, a cessé de fonctionner et beaucoup d'entre eux n'existent simplement que de nom, faute de pouvoir rendre un minimum de service quelconque à leurs membres.

Cependant, quelques GIE dynamiques continuent à rendre des services à leurs membres au même titre que des AV performantes.

Il ressort du rapport "Diagnostic de la situation actuelle de l'ON" (1999), que 2 GIE sur 52 à Niono, 6 sur 15 à N'Débougou et 6 sur 36 à Diabaly peuvent être qualifiés de crédibles ; ce qui représente 14% des GIEH pour les 3 zones considérées.

Les GIEF sont généralement issus d'associations de travail et la plupart de ces groupements ne sont même pas enregistrés au niveau de l'administration locale contrairement aux GIEH. Leurs activités sont essentiellement axées sur le repiquage du riz, le maraîchage et la transformation des produits maraîchers. Ils ont l'avantage d'être de " bons élèves " des caisses d'épargne et de crédit car ces femmes remboursent mieux leur crédit que les hommes. Les principales difficultés des GIEF résident dans leur manque de structuration et leur faible capacité de gestion.

Les AV/TV, les GIE et dans une moindre mesure les GIEF sont considérés comme des clients potentiels des Centres de Prestations de Services aussi bien pour les services en conseil de gestion et le conseil juridique aux OP, que pour les services en Conseil de Gestion des Exploitations Familiales. L'impact positif, déjà ressenti, par les interventions des Centres Farafansi-So, mérite d'être renforcé. Pour cette raison, il est important d'actualiser leur inventaire et de connaître leurs principales caractéristiques. La présente étude s'inscrit dans ce cadre et s'intègre dans un champ de recherche entrepris par l'URDOC, le PCPS..., sur le thème qui s'intitule : *Inventaire / Diagnostic des Organisations paysannes et étude de leur fonctionnement : cas de la zone Office du Niger de N'débougou (Kala inférieur).*

CHAPITRE IV METHODOLOGIE

Réflexion et orientation à partir de la bibliographie

Au début de cette étude, à travers la bibliographie, il est ressorti que les Organisations Paysannes de la zone ON se trouvent sollicitées par de multiples organismes et intervenants dont les intérêts et les logiques ne sont pas forcément les mêmes.

La réalisation d'une synthèse bibliographique a contribué à situer non seulement le contexte de l'étude, mais à dégager sa problématique

Les intervenants rencontrés :

Les discussions avec le Maître de Stage et le Directeur de Mémoire, lors de la mission de ce dernier, ont permis de mieux cadrer le thème et de préparer un guide d'entretien. Ce guide a été testé en présence du Directeur de mémoire au village Médina km 39.

Des séances de travail au niveau de la Direction de zone ON et du Centre Farafansi-So de N'Débougou m'ont permis d'obtenir une vision générale sur les OP. Ma participation à la clôture de l'atelier sur la situation économique et organisationnelle des OP membres de Farafansi-So, organisé par le PCPS le 17 mai 2000, m'a permis de faire une brève synthèse sur le fonctionnement actuel de ces organisations.

Le choix de la zone de N'Débougou :

En fonction du temps imparti pour le stage, six mois, l'accessibilité facile des villages, N'Débougou a été retenue pour l'étude. En fait, pour l'URDOC, il s'agit d'un test dans une première zone, que l'on voudrait élargir après aux quatre autres zones.

Le choix du type d'enquête

Première phase :

Pour répondre aux objectifs il a été décidé de procéder à une enquête exhaustive par questionnaire, à passage unique auprès des responsables des OP identifiées. Lors des séjours prolongés dans deux villages de résidence, des enquêtes par entretien informel ont été réalisées pour compléter les informations obtenues par questionnaires.

Deuxième phase :

Une enquête complémentaire, de suivi de certaines activités réalisées (battage, approvisionnement engrais...) et du niveau d'alphabétisation des membres, a été réalisée dans 12 villages auprès de 25 AV et GIE. Ce troisième séjour avait eu lieu pour approfondir les informations de la première phase en vue des critères sur lesquels l'appui conseil est basé pour la détermination de sa clientèle potentielle.

Elaboration des questionnaires :

Des questionnaires ont été élaborés en se basant sur l'étude bibliographique et ceci en fonction des objectifs de l'étude. Les questionnaires portaient sur le fonctionnement des organes et les activités menées par les OP.

Les questionnaires comprenaient une première partie de questions fermées et une deuxième avec des questions plus ouvertes, demandant aux interlocuteurs d'exprimer leur opinion sur la situation actuelle des OP.

Déroulement des enquêtes :

Les enquêtes ont été faites en langue nationale bambara à partir d'un questionnaire rédigé en français.

Trois séjours, récapitulés dans le tableau ci-dessous, ont été effectués dans la zone :

Tableau 1: récapitulatif des séjours d'enquêtes

Séjours	Lieu de séjour	Temps de séjour (semaine)	Période des séjours	Nombre de villages enquêtés
1 ^o séjour	Bolibana (B6)	2	juin	18
2 ^o séjour	Ringandé	1	juillet	7
3 ^o séjour	Boï-Boï (ND8)	3	oct.-nov.	12

J'ai effectué le deuxième séjour à Ringandé en compagnie de la stagiaire française qui travaillait sur l'élaboration d'un dispositif de suivi évaluation du Conseil de Gestion aux Exploitations dans la Zone ON.

Le choix de ces villages se justifiait par leur situation géographique (au centre de la zone) et la facile accessibilité des différents villages environnant.

Dans chaque village mon premier contact d'information a été réalisé avec le chef de village pour le bon déroulement des enquêtes.

Les modalités d'exécution consistaient à :

- * identifier les OP et de leurs responsables ;
- * faire des rencontres avec les interlocuteurs des OP pour le remplissage des questionnaires ;
- * faire des rencontres discussions avec des personnes ressources;
- * mener des enquêtes formelles et informelles dans les différents villages de la zone ;
- * faire des entretiens avec l'encadrement et des organismes de la zone et cela, sans questionnaire, me facilitait la maîtrise de certains aspects relatifs au thème et d'en saisir certaines données nécessaires pour le bon déroulement des enquêtes.

La méthode d'enquête reposait sur le contact direct avec les principaux acteurs du monde rural en y incluant les exploitants membres du bureau de l'OP sans oublier les exploitants individuels en l'absence du bureau afin qu'ils s'expriment librement.

Dépouillement et l'analyse des données :

Le dépouillement a été effectué par la constitution d'une base de données établie à l'aide des logiciels « Excel 5.0 » et « Winstat » et le "traitement" de texte a été réalisé à l'aide du logiciel " Word 6.0 ". Ces logiciels ont été mis à notre disposition par l'URDOC, ce qui a largement facilité l'analyse.

Restitution de l'avancée et des résultats de l'étude :

Outre les réunions de travail au sein du service, deux restitutions ont été faites :

⇒ la première (20 septembre) portait sur les différents types d'OP identifiées dans la zone et visait à recueillir les réactions des uns et des autres et à orienter les hypothèses pour l'analyse des résultats ;

⇒ la deuxième a eu lieu en fin de stage et visait à valider les résultats de l'étude.

Difficultés rencontrées :

Notre arrivée sur le terrain correspondait avec les début de l'hivernage (mi- juin) à un moment où les exploitants sont très occupés dans la recherche de crédit de campagne. J'ai dû interrompre mon stage pendant presque deux mois (du 20 juillet au 10 septembre) pour des raisons de santé ; ce qui a contribué à quelques retards dans la collecte des données.

CHAPITRE V RESULTATS

L'analyse des données collectées permet de structurer la présentation de nos résultats autour de deux grands axes centraux. Il s'agit de l'identification des Organisations Paysannes et de leur caractérisation.

La définition des principales caractéristiques nous a permis de faire une classification sommaire des organisations paysannes, et de mieux apprécier leur solvabilité dans le cadre d'une adhésion au programme de Conseil de gestion aux exploitations familiales, actuellement en cours de préparation par les projets URDOC2 et Centre de Prestations de services.

1 IDENTIFICATION DES OP

Au total, 86 organisations paysannes, réparties entre 6 différents types ont été identifiés dans les 25 villages de la zone de N'Débougou.

Les six types identifiés comportent :

- Les Tons villageois constituent une structure opérationnelle, qui gère le développement économique social et culturel du terroir villageois. Le seul TV de la zone se trouve dans le village de Banissiraéïa (B2). Le nombre d'adhérent à ce TV est environ 37 EF.
- Les Associations villageoises, elles se définissent comme un organe économique et social auquel adhèrent volontairement des personnes physiques ; le nombre moyen d'adhérents est de 96 EF.
- Les Commissions Techniques de Battage constituent une délégation d'EF au sein du village qui exerce le battage comme activité principale en attendant la mise en place de l'AV éclatée.
- Les GIE ce sont des associations d'hommes qui se réunissent autour d'un centre d'intérêt et ayant les mêmes objectifs. Ils pratiquent les mêmes activités que les AV /TV.
- Les GIEF ce sont des associations de femmes se réunissant autour d'activités ne concurrençant pas les activités des AV. L'adhésion est individuelle et leur nombre moyen de leurs adhérents tourne autour de 165 femmes. Généralement, elles constituent toutes les femmes du village.

- Les GJV ce sont des organisations de jeunes filles et garçons qui pratiquent des activités liées aux travaux champêtres. Ici, l'adhésion est aussi individuelle, dans les deux cas rencontrés de la zone, les jeunes de la même génération constituent les membres.

Le tableau 2 indique la répartition des OP entre les différents types

Tableau 2 : Répartition des OP entre les différents types

Types OP	Nombre OP	En % du Total
TV	1	1%
AV	23	27%
CTB	1	1%
GIE	20	23%
GIEF	39	45%
GJV	2	3%
Total	86	100%

NB : Les pourcentages calculés sont arrondis en nombres entiers ; EF = Exploitation Familiale.

L'analyse de ce tableau permet de noter :

Une prédominance des GIEF (45%) : ceci s'explique par le fait qu'avec la généralisation du repiquage du riz en zone ON, alternative technique incontournable à l'heure actuelle, de nombreux groupes spontanés de repiquage naissent et le font comme activité lucrative.

Une faible représentation des TV (1%) qui s'explique par le fait que les problèmes de dysfonctionnement interne et l'abandon de la politique de l'UDPM, n'ont pas permis aux AV d'évoluer vers le stade supérieur du TV.

Une représentation de AV et GIE dans la même proportion (respectivement 27% et 23%) liée au fait que dans 28% des villages de la zone, on retrouve au moins une AV et un GIE.

Les commissions de battage sont, assimilées aux AV dans les villages où ces dernières ont totalement disparu ou sont devenues inefficaces, faute de pouvoir satisfaire les besoins des adhérents.

Quant aux groupes de jeunes du village, ils ont été identifiés dans seulement deux villages, où ils s'occupent essentiellement des travaux champêtres.

2 CARACTERISATION DES OP

La caractérisation des OP a été faite par rapport aux éléments suivants :

2.1 L'âge des OP : la date de création

L'analyse du tableau 3 indique que l'âge des OP est en relation avec le type et cela conformément à l'évolution du contexte socio-politique du pays.

En effet, on constate que les GIEF et les GIE, sont les organisations les plus jeunes. Aucune de ces organisations ne dépasse 10 ans d'âge. Ceci s'explique par le fait c'est à avec l'arrivée de la démocratie, au début des années 90 que les GIE ont fait leur apparition en zone Office du Niger et que c'est avec la généralisation du repiquage du riz et le développement récents des cultures maraîchères; que les GIEF, ont commencé à se créer.

Les TV et les AV sont les plus anciennes structures car, elles ont été créées par le parti unique en 1984.

Tableau 3 : Répartition des différents types par classes d'âges.

Type OP	Nombre OP	Age des OP en classes d'années		
		0 à 5	5 à 10	> 10
TV	1	0	0	1
AV	23	0	0	23
CB	1	1	0	0
GIE	20	7	13	0
GIEF	39	33	6	0
GJV	2	0	2	0
Total	86	41	21	24

2.2 La fonctionnalité

Différents critères ont été utilisés pour apprécier le niveau de fonctionnalité des organisations paysannes étudiées.

2.2.1 Niveau de reconnaissance

Il a été analysé par rapport à la possession de documents statutaires (statut et règlements intérieurs) et juridique (récépissé de l'administration locale) par les différents types d'OP.

Ainsi, l'analyse du tableau 4 permet de noter que

- 44% des AV ne disposent d'aucun de ces documents.
- 90% des GIE et 46% des GIEF, possèdent tous les documents.

Tableau 4 : Statut des OP : disposition de récépissé et règlements intérieurs.

Type OP	Nombre OP	Statut juridique des OP		
		Aucun	Statut -récépissé	statut + récépissé
AV	25	11	14	0
GIE	20	2	0	18
GIEF	39	21	0	18
GJV	2	2	0	0
Total	86	36	14	36

2.2.2 Respect des procédures

Tenue des réunions statutaires

L'analyse des résultats d'enquête a permis de noter que toutes les AV tiennent des Assemblées Générales tandis que, 60% des GIE et 30 % des GIEF n'en tiennent pas.

Les enquêtes menées auprès des responsables de bureaux, montrent que 40% des AV et 6,5% des GIE n'ont pas tenu de réunion de bureau pendant les six premiers mois de l'année 2000.

Du point de vue juridique la situation est plus complexe car si toutes les AV ont été instituées par l'ON qui avait la charge de leur suivi, il n'en est pas de même pour les GIE. Ceux ci sont agréés par l'administration locale.

2.2.3 Renouvellement des bureaux

Les résultats des enquêtes menées auprès des responsables, ont permis de noter que c'est surtout au niveau des AV que les renouvellements de bureau sont fréquents (68% contre 5% et 3%, respectivement pour les GIE et les GIEF).

2.2.4 Tenure des documents

Généralement les documents utilisés par les OP sont des cahiers d'écoliers, des manuels et même des feuilles volantes. Mais dans certains cas, on y trouve des carnets de crédits et des bons fournis par les caisses. Les cahiers sont souvent spécifiques aux activités.

Les meilleurs documents disponibles sont en général des registres de comptes, des cahiers d'entrées et de sorties des biens, des cahiers de contrats, de distribution d'intrants, de commercialisation, des carnets de caisse (crédit & retrait). On les trouve surtout au niveau des AV. En effet, 52% des AV de la Zone ont, des documents où, sont notées, toutes les activités menées au cours des trois dernières campagnes

Au niveau des autres types d'OP, on note que seulement 40% des GIE possèdent des documents (souvent de qualité médiocre). Quant aux GIEF, seulement 3% possèdent des cahiers de présence ou de cotisations. Les GJV ne disposent d'aucun document.

L'accès à ces documents n'est pas toujours facile, peut être à cause de la volonté des responsables de ne pas faire la transparence sur leur gestion.

Lors des enquêtes il a été noté le faible niveau des gestionnaires qui ont appris de façon rudimentaire à tenir leurs documents.

2.3 Adhésion aux Centres de Prestations de Services

Créé seulement en 1998, le Centre farafansi-So de N'Débougou, enregistre aujourd'hui, l'adhésion de 56% (14/25) des AV et 10% (2/20) des GIE de la zone. Il s'agit à l'origine, il s'agit d'organisations paysannes qui se trouvaient dans des situations de fonctionnement difficile.

Cette adhésion est un indicateur de leur volonté de ré-organiser leurs activités, d'améliorer les compétences de leurs responsables en matière de gestion. A cet effet, ils ont accepté de payer des honoraires aux prestataires de services; ce qui est une nouveauté par rapport à l'encadrement classique.

Aujourd'hui, toutes les AV membres du CPS ont des documents de travail. Dans 57% des cas, il s'agit de documents complets, couvrant l'ensemble des activités menées, pendant les deux dernières campagnes. Ceci a permis une nette amélioration de leur gestion et favoriser leur éligibilité au crédit bancaire.

2.4 Le niveau d'alphabétisation

L'aptitude à bien tenir les documents, est en relation avec le niveau d'alphabétisation et le nombre des membres alphabétisés du bureau. En effet, chez les 78% des AV qui ont au moins 5 membres alphabétisés, la présence de documents d'activités a été observée. Dans 48% des cas, il s'agit de documents complets.

Le tableau 5 récapitule la Répartition des effectifs, par type d'OP, en fonction du taux d'alphabétisation en bambara des membres du bureau.

Tableau 5: Répartition des effectifs, par type d'OP, en fonction du taux d'alphabétisation en bambara des membres du bureau.

Type OP	Nombre OP	Taux d'alphabétisation des membres du bureau (%)		
		0	1 à 50 %	51 à 100 %
AV	25	0	16	9
GIE	20	3	14	3
GIEF	39	19	20	0
GJV	2	2	0	0
Total	86	24	50	12

C'est au niveau des AV que les taux d'alphabétisation des membres du bureau est le plus élevés (36%) suivent les GIE (15%). Le plus faible taux est enregistré au niveau des GIEF où dans 49% des cas, aucun membre du bureau n'est alphabétisé.

L'analyse du taux d'alphabétisation par rapport aux membres adhérents des OP, nous donne que 77% des AV et 75% des GIE ont plus du 1/3 des membres alphabétisés de l'association. Ce qui dénote un avantage assez particulier dans la bonne pratique des activités des OP concernés par cette étude (AV et GIE).

2.5 Les activités menées

L'analyse du tableau 6, illustrant la pratique de différentes activités par les OP, indique:

- Une spécialisation des AV et GIE dans l'approvisionnement en engrais et le battage mécanique du riz. Ceci se comprend par le fait que ce sont ces deux activités qui génèrent le plus de revenus mais aussi qui intéressent généralement les exploitations familiales qui adhèrent à ces OP.
- Que Les femmes sont surtout présentes dans le domaine du maraîchage (49 % des GIEF), mais aussi dans des activités spécifiques telles que la teinture, la fabrique de savon et la couture, pratiquées, par 18% des GIEF.
- Bien que dominé par les femmes, le repiquage du riz est aussi une activité des jeunes.

Tableau 6: Les activités exercées par les OP .

Type OP	Nombre OP	Engrais	Battage riz	Embouche bovine	Repiquage riz	Maraîchage	Séchage échalote	Décor-ticage riz	artisanat
AV	25	24	24	1	0	0	0	0	0
GIE	20	18	17	1	1	0	0	0	0
GIEF	39	0	0	0	30	19	2	1	7
GJV	2	0	0	0	2	0	0	0	0
Total	86	42	41	2	33	19	2	1	7

2.6 Efficacité des services rendus

La capacité des OP à satisfaire les besoins de leurs membres est un bon indicateur de l'état de leur fonctionnement. Pour mieux apprécier cet indicateur, nous avons réalisé une enquête sur un échantillon de 25 OP (13 AV et 12 GIE).

Les services étudiés, pour les trois dernières campagnes ont été :

- ☞ L'approvisionnement en engrais,
- ☞ L'octroi de crédit frais de repiquage,
- ☞ Le battage des récoltes.

2.2.1 L'approvisionnement en engrais

De l'analyse du tableau 7, on note qu'au total, 72% des 25 OP étudiées ont correctement assuré la fourniture d'engrais à leurs membres.

Des insuffisances dans ce service ont été constatées aussi bien au niveau des AV que des GIE. Ceci dénote le fait que des difficultés existent toujours au niveau de tous ces deux types d'OP. Elles sont pourtant plus marquées au niveau des GIE où seulement 58% ont pu bien rendre ce service pendant les trois campagnes successives.

Tableau 7: Fourniture d'engrais aux adhérents, par type d'OP (de 1999 à 2000).

Types OP	Nombre OP	Approvisionnement engrais réalisé, période 97-00 (nombre d'années)			
		0/3	1/3	2/3	3/3
AV	13	1	1	0	11
GIE	12	3	2	0	7
Total	25	4	3	0	18

2.2.2 L'octroi de crédit frais de repiquage

Tableau 8: Octroi de crédit pour le repiquage par les OP (de 1997-à 2000).

Type OP	Nombre OP	Octroi de crédit pour frais de repiquage (période 97-00)			
		0/3	1/3	2/3	3/3
AV	13	9	0	0	4
GIE	12	11	0	1	0
Total	25	20	0	1	4

Comme illustrée dans le Tableau 8, cette activité a été régulièrement réalisée par seulement 3 AV sur 13. Cette situation peut s'expliquer par le fait dans beaucoup de villages, la présence de groupe de repiqueuses pratiquant cette activité, à crédit, limite le recours aux OP.

2.2.3 Le battage des récoltes

Tableau 9: Battage effectué par les AV et GIE durant les campagnes 97-2000.

Type OP	Nombre OP	Battage de riz réalisé, période 97-00			
		0/3	1/3	2/3	3/3
AV	13	1	0	1	11
GIE	12	4	1	1	6
Total	25	5	1	2	17

Le battage est l'activité principale pour toutes les AV et les GIE.

Cependant comme on peut l'observer dans le tableau 9, certaines de ces OP ne parviennent pas à rendre correctement ce service à leurs membres. Ceci s'explique par l'absence d'équipement (batteuses), souvent liées au fait que ces OP sont dans une situation financière difficile. A noter également le cas de non paiement observés dans certains cas et qui ne facilitent pas l'amélioration de la trésorerie au niveau des OP concernées par cette situation.

2.7 La situation financière

Pour mieux comprendre la situation financière des 86 OP étudiées, nous fait le bilan de leur niveau d'endettement et celui de leur épargne.

La situation de l'endettement: a été étudiée par rapport aux dettes impayées vis à vis des établissements financiers. Il ressort de l'analyse que 52% des AV et 55% des GIE ont des impayés vis à vis des tiers. Les montants varient de 250 000 F à 10 625 000 F CFA.

Quant cette de l'épargne, son analyse permet de noter que 80% des AV et 41% des GIE ont réalisé des épargnes dont les montants varient de 10 250 F CFA à 8 500 000 F CFA.

Le tableau 10 indique la répartition des effectifs d'OP selon la situation financière.

Tableau 10: Répartition des effectifs des OP en fonction de la situation financière.

Type OP	Nombre OP	Sans d'impayés	Avec des impayés	Sans épargne	Avec épargne
AV	25	12	13	5	20
GIE	20	9	11	12	8
GIEF	39	34	5	24	15
GJV	2	2	0	0	2
Total	86	57	29	41	45

Les AV membres du CPS sont les plus endettées, comme l'indique le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11: Situation des impayés externes des AV et GIE.

CPS	Type OP	Nombre OP	Montant des impayés par classe en millions FCFA				
			0	<3	>=3<6	>=6<9	>=9<=11
Membre	AV	14	4	4	2	3	1
	GIE	2	0	2	0	0	0
Non membre	AV	11	8	2	1	0	0
	GIE	18	9	5	1	2	1

3 REACTIONS PAR RAPPORT AU CONSEIL DE GESTION

Pour mieux apprécier la position des OP par rapport au conseil de gestion, nous avons procédé à l'inventaire des difficultés au niveau des EF auprès des AV et de GIE.

Les points abordés ont été :

- ⇒ L'organisation du travail
- ⇒ La maîtrise du calendrier agricole
- ⇒ La gestion des stocks
- ⇒ La gestion de la trésorerie
- ⇒ L'appréciation des résultats techniques (Rendement)

Le tableau 12 résume les opinions par rapports à ces différents points.

Tableau 12 : Contraintes des OP et appréciation du rendement

Type OP	Nombre OP	Difficultés								Satisfaction des Rendements		
		Organiser Travaux EF		Calendrier agricole		Gestion Stocks		Gestion Trésorerie				
		oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	moyennement
AV	25	13	12	8	17	10	15	18	7	6	9	10
GIE	20	2	18	7	13	13	7	14	6	5	9	6
Total	45	15	30	15	30	23	22	32	13	11	18	16

La gestion de la trésorerie est notée comme la principale contrainte aussi bien au niveau de AV (72%) que de GIE (70%).

La moitié des AV souhaite une meilleure organisation du travail au niveau des exploitations familiales tandis que 1/3 des OP (AV+GIE), pense que la maîtrise du calendrier agricole est une contrainte.

A la question de savoir si elles étaient intéressées par une formation Appui Conseil, sur les 45 OP (25 AV et 20 GIE), seule la commission de battage a donné une réponse négative. Si toutes les OP souhaitent bénéficier de ce service, il est à noter que les priorités diffèrent. Le tableau 13, indique la répartition des OP en fonction des centres d'intérêt.

Tableau 13 : Intérêt des différents types d'OP pour les principaux points du conseil formation.

Type OP	Nombre OP	Participation à la formation appui conseil							
		Organiser Travaux EF		Gestion Stocks		Gestion Trésorerie		Amélioration Rendements	
		oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
AV	25	17	8	22	3	20	5	24	1
GIE	20	11	9	19	1	11	9	19	1
Total	45	28	17	41	4	31	14	43	2

Sans exception, tous les AV et GIE (100%) souhaitent améliorer leurs rendements et la formation la plus sollicitée est ce genre d'appui (demandé par 96% des AV et 95% des GIE).

95% des GIE désirent participer aux formations appui conseil de gestion des stocks. L'appui le moins sollicité par les AV concerne l'organisation des travaux des différents EF, cette formation est la moins demandée sur l'ensemble des 45 AV et GIE de la zone de N'Débougou.

4 CLASSIFICATION DES OP

Les contraintes signalées dans le chapitre méthodologie, ne nous ont pas permis de faire une classification précise des OP comme nous l'avons souhaité. Cependant, notre analyse de quelques éléments pertinents que nous présentons ici, devrait permettre à l'équipe du projet de procéder à une classification intéressante des OP de la zone de N'Débougou, voir celles de toutes de les zones de l'Office du Niger. Les éléments analysés sont :

4.1 La fonctionnalité

Elle a été appréciée en terme de qualité de services rendus aux adhérents au cours des 3 dernières années. Les services considérés sont l'approvisionnement en engrais et le battage du riz.

4.2 La situation financière

Les éléments financiers pris en compte ont été le *niveau d'endettement de l'OP et la situation de son épargne*.

4.3 Le niveau d'alphabétisation des membres

Il a été apprécié en fonction du *taux d'alphabétisation des membres des OP* considérées (AV et GIE).

4.4 Les besoins en Conseil de Gestion aux EF

Ces besoins ont été exprimés à différents niveaux de formations tels que : *l'organisation des travaux (O.T.) des EF, la gestion des stocks (G.S), la gestion de la trésorerie (G.T.), et l'augmentation des rendements (A.R.)*.

Tableau 14 : Fourniture du service "battage " par les AV et GIE au cours des 3 dernières campagnes.

Village	Nom OP	Type OP	Fourniture Service battage			
			0/3	1/3	2/3	3/3
B5	AV	AV			x	
	Sabunyuman	GIE				x
	Yèrèdon			x		
B6	AV	AV				x
	Jèkabaara	GIE				x
B7	AV	AV				x
	Danaya	GIE				x
B8	AV	AV				x
	Sabali	GIE				x
	Horonya		x			
Kanassako	AV	AV				x
	Benkadi	GIE				x
	Jèkabaara		x			
BE4-II	AV	AV				x
BE4-I	AV	AV				x
B10	AV	AV				x
	Sabunyuman	GIE				x
ND5	AV	AV	x			
BOI-BOI	AV	AV				x
	Benkadi	GIE				x
	Sabunyuman		x			
Nd11	AV	AV				x
Nd14	AV	AV				x
Nd16	Lafia	GIE			x	
	CB	AV				x

Le battage effectué régulièrement pendant ces trois dernières campagnes par la majeure partie des AV et GIE enquêtés sur échantillon se fait voir à travers le tableau 14. Ceux qui ne le font pas sur ces dernières campagnes ont souvent des problèmes de matériels ou se font servir par des batteuses privées. Dans ce cas, les OP membres du CPS bénéficient de son appui pour la préparation des contrats qu'elles signent avec les prestataires.

Fourniture du service "approvisionnement en engrais".

Le tableau 15, indique la gestion de l'approvisionnement en engrais par les OP au cours des 3 dernières campagnes.

Tableau 15 : Fourniture du service "approvisionnement en engrais" par les AV et GIE au cours des 3 dernières campagnes.

Village	Nom OP	Type OP	Fourniture engrais			
			0/3	1/3	2/3	3/3
B5	AV	AV				x
	Sabunyuman	GIE				x
	Yèrèdon			x		
B6	AV	AV				x
	Jèkabaara	GIE				x
B7	AV	AV				x
	Danaya	GIE	x			
B8	AV	AV				x
	Sabali	GIE				x
	Horonya		x			
Kanassako	AV	AV				x
	Benkadi	GIE				x
	Jèkabaara		x			
BE4-II	AV	AV				x
BE4-I	AV	AV				x
B10	AV	AV				x
	Sabunyuman	GIE	x			
ND5	AV	AV				x
BOÏ-BOÏ	AV	AV	x			
	Benkadi	GIE				x
	Sabunyuman					x
Nd11	AV	AV				x
Nd14	AV	AV				x
Nd16	Lafia	GIE				x
	CB	AV				

Situation financière

Tableau 16 : Situation des impayés et de l'épargne au sein des AV et GIE.

Village	Nom OP	Type OP	Situation dettes impayées		Situation Epargne	
			0	>0	0	>0
B5	AV	AV		x		x
	Sabunyuman	GIE		x		x
	Yèrèdon			x		x
B6	AV	AV		x		x
	Jékabaara	GIE		x	x	
B7	AV	AV		x	x	
	Danaya	GIE	x		x	
B8	AV	AV		x		x
	Sabali	GIE		x		x
	Horonya			x	x	
KASSAKO	AV	AV		x	x	
	Benkadi	GIE	x			x
	Jékabaara		x		x	
BE4-II	AV	AV	x			x
BE4-I	AV	AV	x			x
B10	AV	AV		x		x
	Sabunyuman	GIE		x	x	
ND5	AV	AV	x			x
BOI-BOI	AV	AV		x	x	
	Benkadi	GIE		x	x	
	Sabunyuman			x	x	
Nd11	AV	AV	x			x
Nd14	AV	AV		x		x
Nd16	Lafia	GIE	x			x
	CB	AV	x			x

Situation de l'alphabétisation des membres

Tableau 17 : Situation du taux d'alphabétisation des membres des AV et GIE.

Village	Nom OP	Type OP	Taux d'alphabétisation		
			0-0.33	0.33-0.66	0.66-0.87
B5	AV	AV	x		
	Sabunyuman	GIE		x	
	Yèrèdon			x	
B6	AV	AV		x	
	Jékabaara	GIE			x
B7	AV	AV	x		
	Danaya	GIE		x	
B8	AV	AV		x	
	Sabali	GIE		x	
	Horonya				x
Kanassako	AV	AV			x
	Benkadi	GIE	x		
	Jékabaara			x	
BE4-II	AV	AV		x	
BE4-I	AV	AV		x	
B10	AV	AV			x
	Sabunyuman	GIE	x		
ND5	AV	AV		x	
BOÏ-BOÏ	AV	AV		x	
	Benkadi	GIE		x	
	Sabunyuman		x		
Nd11	AV	AV			x
Nd14	AV	AV		x	
Nd16	Lafia	GIE		x	
	CB	AV			x

Besoins en formation exprimés

Tableau 18 : Besoins de formation exprimés par les EF des AV et GIE enquêtés.

Village	Nom OP	Type OP	Formations souhaitées			
			O.W	G.S.	G.T.	A.R.
B5	AV	AV		x	x	x
	Sabunyuman	GIE		x		x
	Yèrèdon			x		x
B6	AV	AV	x	x	x	x
	Jèkabaara	GIE	x	x	x	x
B7	AV	AV		x		x
	Danaya	GIE		x	x	x
B8	AV	AV	x	x	x	x
	Sabali	GIE	x	x		x
	Horonya			x		x
Kanassa ko	AV	AV	x	x	x	x
	Benkadi	GIE	x			x
	Jèkabaara		x	x		x
BE4-II	AV	AV	x	x	x	x
BE4-I	AV	AV	x	x	x	x
B10	AV	AV	x	x	x	x
	Sabunyuman	GIE	x	x	x	x
ND5	AV	AV	x	x	x	x
BOÏ-BOÏ	AV	AV	x	x	x	x
	Benkadi	GIE	x			x
	Sabunyuman		x	x		
Nd11	AV	AV		x	x	x
Nd14	AV	AV	x	x	x	x
Nd16	Lafia	GIE	x	x	x	x
	CB	AV				

OW = organisation du travail ; GS = gestion du stock ; GT= gestion de la trésorerie
AR = augmentation du rendement, x = cellule cochée.

L'analyse de ce tableau nous montre les différentes réactions des EF face à leur désir de se faire appuyer dans l'organisation de leurs travaux et ou la gestion de leurs biens. Dans cette analyse, il ressort que certaines préfèrent n'importe quel genre d'appui, les unes choisissent selon leur situation tandis que d'autres n'en veulent aucune.

L'analyse de ces différents éléments montre plusieurs types d'OP à savoir :

Groupe 1 Les bons

Il s'agit des OP qui parviennent à satisfaire régulièrement les demandes de leur membre pour l'approvisionnement en engrais et le battage. Elles comptent au moins 1/3 de leurs membres alphabétisés et ont une bonne situation financière car elles n'ont pas de dettes impayées et possèdent une épargne. Ces OP utilisent des outils comptables. Elles sont intéressées par des formations appui conseil de gestion aux Exploitations Familiales.

Groupe 2 : les passables

Il comporte des OP souvent différents de celles du groupe par la présence de dettes impayées, mais aussi des OP qui ne peuvent rendre qu'un seul des grands (fourniture d'engrais ou battage), parce qu'elles sont endettées. Le niveau d'alphabétisation est moyen.

Ces OP ont dans la majorité des cas bénéficié des plans de rééchelonnement de leur dettes, négocié par le CPS. Ce qui leur permet d'accéder au crédit bancaire et satisfaire partiellement leurs adhérents, contrairement à celles du groupe 3.

Groupe 3 : les mauvais

Ce groupe comporte des OP qui ne rendent plus aucun service à leurs membres elles peuvent avoir ou non des dettes impayées, mais toutes intéressées par le Conseil de gestion au EF

Outre leur endettement, le faible taux d'alphabétisation est une grande contrainte pour ces OP.

Tableau 19 : Récapitulatif de la répartition des OP en fonction des groupes.

Type OP	Nombre OP	Groupe 1 Bons	Groupe 2 Passables	Groupe 3 Mauvais
AV	13	4	5	4
GIE	12	1	5	6
Total	25	5	10	10

CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

L'inventaire mené dans la zone de N'Débougou a permis d'identifier 86 OP dont 23 AV, 20 GIE (hommes) et 39 GIEF.

Relativement moins âgés, les GIE et GIEF, connaissent de gros problèmes de gestion liée surtout au faible niveau d'alphabétisation de leur membre.

Cependant les organisations qui adhèrent au CPS de la zone, connaissent un début de solution à leur inéligibilité au crédit institutionnel grâce au plan de rééchelonnement de leurs arriérés de dettes.

Le travail de classification sommaire effectué a permis de noter que 10 des OP restent encore dans une situation critique et auront du mal à satisfaire les conditions nécessaires pour bénéficier d'une prestation de service pour l'appui conseil qu'elles souhaitent pourtant obtenir, notamment auprès du Centre de prestations de services.

Ces premiers résultats, bien que modestes, pose la nécessité d'approfondir ce travail et de les généraliser à l'ensemble des zones de l'Office du Niger afin de pouvoir bien évaluer la demande des producteurs en matière d'appui Conseil.

Ceci nous paraît très déterminant pour la réussite du programme Conseil de gestion que les projets URDOC2 et PCPS sont entrain de mettre au point, conjointement en collaboration avec l'Office du Niger.

BIBLIOGRAPHIE :

- BEAUDOUX E. , Mission d'appui général PCPS / Niono : évaluation de la première année et orientations , Rapport de mission IRAM, (1996), 37 p.
- BORDERON A. , Mise en valeur des périmètres de l'Office du Niger au Mali : Projet de Centres de Prestations de Services (PCPS) et l'Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement (URDOC) , Rapport d'évaluation AFD, (1999), 48 p.
- COULIBALY M. , Degré de prise en charge des activités de développement rural par les organisations paysannes en zone Office du Niger : Taux d'autofinancement en intrants, en équipements, en actions communautaires , Mémoire de fin d'études IPR / IFRA Katibougou, (1997), 31 p.
- DEMBELE M. , Note de diagnostic sur l'association villageoise de Niombougou « B1 » , Rapport de diagnostic PCPS / Niono, (1997), 6 p.
- DIAGNE D. et PESCHE D. , (1995), Les organisations paysannes et rurales : des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne in Réseau GAO (Groupements, Associations Villageoises, Organisations Paysannes), Réseau GAO, Chaire de Sociologie Rurale Institut National Agronomique, Paris, 84 p.
- FAYOLLE A. et KAIGAMA Y. , Fonctionnement des groupements villageois producteurs de coton dans l'ouest du Burkina Faso, diagnostic et propositions , Mémoire de fin d'études CNEARC / ESAT Montpellier AGROPOLIS, INERA / CIRAD Bobo Dioulasso, (1994), 88 p.
- GUINDO A. , Monographie villageoise de Nemabougou (SK 14) , Rapport de stage PCPS, (1997), 26 p.
- JAMIN J. Y. , (1994), De la norme à la diversité : L'intensification rizicole face à la diversité paysanne dans les périmètres irrigués de l'Office du Niger , CIRAD-SAR, 256 p.
- KAMBO A. , Rapport de stage , Rapport de stage PCPS, (1996), 26 p.
- KLEENE P. et al. , (1992) , Etude Recherche- Développement à l'Office du Niger , Bamako, Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Institut d'Economie Rurale, Office du Niger, 152 p.
- L'Office du Niger, (1984), La dynamique de la responsabilisation paysanne à l'Office du Niger , Bamako, Ministère de l'Agriculture, 24 p.
- L'Office du Niger, (1989), Séminaire sur les AV / TV de l'Office du Niger, rapport d'enquête tome I: résultats , Bamako, Ministère de l'Agriculture, 85p.
- MORIZE J. , (1985) , L'animation des groupements villageois , Edition FORHOM , Paris, 197 p.
- PCPS, (1995), Diagnostic rapide portant sur les AV adhérents au CPS , PCPS / Niono, 4 p.
- SCHREYGER E. , (1984), L'Office du Niger au Mali : La problématique d'une grande entreprise agricole dans la zone du Sahel , Paris, L'Harmattan, 393 p.
- TOURE A. et al. , (1997) , La restructuration de l'Office du Niger , Bamako, Office du Niger, 152p.
- TRAORE W. , Organisation et fonctionnement des organisations paysannes (AV / TV) à l'Office du Niger (Zone de Niono), leur évolution, origines des difficultés rencontrées et leurs conséquences, perspectives d'avenir , Mémoire de fin d'études IPR Katibougou, (1993), 64 p.
- URDOC, (1992), Conclusions de la rencontre de Ségou sur les problèmes des associations villageoises de l'Office du Niger , URDOC n° E 40-1627, 3 p.
- URDOC, (2000), Le conseil de gestion aux exploitations agricoles de l'ouest du Bourkina Faso outil de vulgarisation in Agriculture et Développement, n° 11 Septembre 1996, pp. 16- 30.
- URDOC, Unité de Recherche Développement Observatoire du Changement , Rapport d'activités, (1998), 65 p.

ANNEXES

ANNEXE A : QUESTIONNAIRE D'ENQUETES AUPRES DES OP DE N'DEBOUGOU

Village : _____ OP : _____ Date : _____

Type OP : _____

1 Date de création :

2 Nombre de membres

3 Type d'adhérents :

4 Activités :

5 Activités réalisées ces années- ci et leur volume :

1997 / 98 :

1998 / 99 :

1999 / 00 :

6 Existence de
récépissé :

7 Existence de statut et règlements :

8 Combien de fois le bureau s'est-il réuni depuis janvier ?

9 Y-a-t-il eu de renouvellement du bureau ? :

Est-ce partiel ou total ?

Depuis quand ?

10 Le nombre de membres alphabétisés dans le bureau :

Scolarisés / Arabisans : _____

Alphabétisés en. Bambara : _____

Animateurs : _____

et parmi les membres : _____

11 Documents (PV, registres de comptes et autres) : des 3 dernières
années de 1997 / 00 :

1997 / 98

1998 / 99 :

1999 / 00 :

12 Y a-t-il de cotisations dans votre OP ? :

* Part sociale versée et quand (frais de souscription
des adhérents) :

* Mode et situation des paiements :

* Autres sources de financement :

13 Combien d'AG ont-elles été tenues en ces années ci ?

* 1997 / 98 :

* 1998 / 99 :

* 1999 / 00 :

14 Y-a-t-il eu de présentation de bilan ces années ci ?

- * 1997 / 98 : Appréciations :
- * 1998 / 99 : Appréciations :
- * 1999 / 00 : Appréciations :

15 Quels sont vos partenaires :

- * Techniques ? :
- * Financiers ? :

16 Avez vous contracté des dettes en
1999 / 2000 ? :

- * Volume des
crédits :

* Les

remboursements :

- * Les impayés :

17 Avez vous fait une épargne? Où ? : Montant :

18 Avez vous un compte bancaire? Où ? : Montant :

19 Y a-t-il eu de contrôle au niveau de la gestion de vos
biens ? :

*Par qui? : et quand ? :

20 Quelles sont les difficultés rencontrées dans votre OP ?

21 Quelles sont les solutions apportées ?

22 Quelles sont les solutions que vous envisagez et avec quels partenaires?

**ANNEXE B : LA LISTE DES VILLAGES DE N'DEBOUGOU ET LES DIFFÉRENTS
TYPES D'OP IDENTIFIÉS**

Nom des villages	Nombre OP	TV	AV	CB	GIE	GIEF	GJV
Nyobougou-B1	5	0	1	0	0	3	1
Banissiraéla -B2	4	1	0	0	1	2	0
Medina Coura -B3	3	0	1	0	1	1	0
Sarango -B4	2	0	1	0	0	1	0
Tiémedeli Coura -B5	4	0	1	0	2	1	0
Bolibana -B6	3	0	1	0	1	1	0
Sungalo Camp -B7	5	0	1	0	1	3	0
Abdulaye Camp -B8	8	0	1	0	2	5	0
Kanassako (Sirakoro Camp)	5	0	1	0	2	2	0
N'Dobougou Camp -BE4 - II	2	0	1	0	0	1	0
Dabacourou Camp- BE4 - I	2	0	1	0	0	1	0
B10	3	0	1	0	1	1	0
Sangaréla- ND2	4	0	1	0	1	1	1
Tigabougou- ND5	2	0	1	0	0	1	0
Boï Boï -ND8	8	0	1	0	2	5	0
ND11	2	0	1	0	0	1	0
Toucou Coura -ND14	3	0	1	0	1	1	0
Daba Camp -ND16	2	0	0	1	0	1	0
Siengo	3	0	1	0	1	1	0
Heremakono	2	0	1	0	0	1	0
Ringandé	2	0	1	0	0	1	0
Siguivoucé	3	0	1	0	1	1	0
Dar --salam	2	0	1	0	0	1	0
Nara	3	0	1	0	1	1	0
Fassoun	4	0	1	0	2	1	0
Total	86	1	23	0	20	39	2

